



## **Planification pluriannuelle 2007-2010**

---

À l'attention de Développement économique Canada Laval, Laurentides et Lanaudière

Par la Société d'aide au développement de la collectivité de D'Autray-Joliette

Dépôt officiel le 4 septembre 2007

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>03</b>
<b>PORTRAIT INTERNE DE LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE</b>	<b>04</b>
<b>HISTORIQUE ET FAITS SAILLANTS</b>	<b>04</b>
<b>MISSION DE L'ORGANISME</b>	<b>07</b>
<b>RAISON D'ÊTRE DE L'ORGANISME</b>	<b>07</b>
<b>OUTILS DONT DISPOSE L'ORGANISME</b>	<b>07</b>
<b>FORCES DE L'ORGANISME</b>	<b>07</b>
<b>INSTANCES DE L'ORGANISME</b>	<b>07</b>
<b>MEMBRES DE L'ORGANISME</b>	<b>08</b>
<b>COLLÈGES ÉLECTORAUX</b>	<b>08</b>
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	<b>08</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>09</b>
<b>COMITÉ EXÉCUTIF ADMINISTRATIF</b>	<b>10</b>
<b>COMITÉ EXÉCUTIF D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10</b>
<b>COMITÉ AD HOC JOLIETTE</b>	<b>11</b>
<b>ORGANIGRAMME SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE</b>	<b>12</b>
<b>ÉQUIPE SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE</b>	<b>13</b>
<b>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS</b>	<b>13</b>
<b>ENTENTE CONTRACTUELLE POUR LA MRC DE D'AUTRAY</b>	<b>13</b>
<b>ENTENTE CONTRACTUELLE POUR LA MRC DE JOLIETTE</b>	<b>14</b>
<b>SERVICES DE LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE</b>	<b>14</b>
<b>PORTRAIT DE LA MRC DE D'AUTRAY</b>	<b>17</b>
<b>PORTRAIT DE LA MRC DE JOLIETTE</b>	<b>30</b>
<b>PORTRAIT DES PRINCIPAUX ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU MILIEU</b>	<b>43</b>
<b>CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>43</b>
<b>CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS</b>	<b>44</b>
<b>SOMMAIRE DES PORTRAITS</b>	<b>45</b>
<b>TERRITOIRE DE LA MRC DE D'AUTRAY</b>	<b>45</b>
<b>PRINCIPAUX FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY</b>	<b>45</b>
<b>PRINCIPAUX LEVIERS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY</b>	<b>47</b>
<b>TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE</b>	<b>48</b>
<b>PRINCIPAUX FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE</b>	<b>48</b>
<b>PRINCIPAUX LEVIERS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE</b>	<b>49</b>
<b>ORGANISATION</b>	<b>50</b>
<b>BILAN</b>	<b>50</b>
<b>PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2007-2010</b>	<b>52</b>
<b>VISION DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>52</b>
<b>AXES DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>52</b>
<b>TABLEAUX SYNTHÈSES DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2007-2010</b>	<b>53</b>

## AVANT-PROPOS

La planification pluriannuelle a consisté à développer un portrait de la situation socio-économique du milieu afin de diriger les efforts de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de D'Autray-Joliette vers des projets structurants, des secteurs à potentiel de croissance, la consolidation ou la diversification de sa base économique, tout en étant à l'écoute des besoins collectifs et communautaires. Cette démarche a exigé une attitude positive et dynamique ainsi qu'une capacité de s'ajuster aux changements.

La SADC de D'Autray-Joliette a élaboré cette planification pluriannuelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010 et un plan d'action 2007-2008, dans le cadre de la signature de l'entente la liant à Développement économique Canada (DÉC).

Afin d'établir cette planification, supportée par la firme de consultants Tandem, elle s'est donnée une démarche en trois temps. Elle a d'abord réalisé un bref portrait de son organisation et des deux territoires visés par ses interventions, soit les MRC de D'Autray et de Joliette. Puis, lors de rencontres de travail, ses administrateurs ont pris connaissance des portraits, les ont bonifiés, ont identifié les facteurs affectant le développement des deux territoires desservis ainsi que les forces et fragilités de l'organisation, et ont formulé une vision et des axes de développement pour les prochaines années. Finalement, le conseil d'administration a adopté la planification lors de sa rencontre du 28 août 2007. Ce document présente le résultat de cette démarche.

## **PORTRAIT INTERNE DE LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE**

### **Historique et faits saillants**

C'est à la suite de la conclusion d'une première entente avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada la liant au Programme de développement des collectivités (PDC) en 1987 que la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de D'Autray a vu le jour sous l'appellation « Comité d'aide au développement de la collectivité (CADC) d'Autray ». En 1988, une charte était signée, constituant ainsi officiellement le CADC. En 1989, le CADC mettait en place le Centre d'aide aux entreprises (CAE) d'Autray, lequel fut officiellement constitué le 28 septembre 1990.

Le CADC axait davantage ses interventions en animation locale, visant le développement économique et social avec l'objectif de création et maintien d'emploi. Quant au CAE, son mandat était surtout teinté d'un volet économique. Il avait par ailleurs pour but, à l'instar du CADC, la création et le maintien d'emploi. Le territoire comptait donc deux organismes oeuvrant avec des outils différents mais dont les objectifs étaient fort similaires.

C'est en Matawinie, en 1992, que les derniers CADC et CAE voyaient le jour simultanément. Ces organismes éprouvaient, néanmoins, une problématique majeure : dénicher des administrateurs bénévoles. Suite à une réflexion du conseil d'administration qui assurait la gestion des deux corporations dont le budget était globalement évalué à 250 000 \$, soit 125 000 \$ par corporation, une demande fut adressée aux fonctionnaires et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada à l'effet de fusionner les deux entités et ce, tout en conservant une seule et même direction, un unique conseil d'administration de même qu'un comité d'investissement. Une seule équipe de direction étant ainsi conservée, le conseil d'administration proposa alors une réduction du budget d'opération de l'ordre de 25 000 \$, fixant ainsi sa demande financière à 225 000 \$.

Cette demande eut pour résultat d'affecter l'ensemble des CADC et CAE du Québec. De fait, le ministre trouvant intéressant l'union de ces deux corporations dont les missions et préoccupations étaient similaires, décida donc de leur allouer un budget annuel de l'ordre de 200 000 \$ plutôt que de 225 000 \$, tel que proposé par le conseil d'administration du CAE et CADC de Matawinie. Conséquemment, les budgets globaux annuels attribuables à chacun des 54 organismes desservant le Québec, à cette époque, sont passés de 250 000 \$ à 200 000 \$ et, à cette même occasion, en 1995 et 1996, naissaient au Québec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

Plus spécifiquement, dans la MRC de D'Autray, les craintes liées à la perte d'un certain pouvoir ou d'un certain contrôle de la part d'une des deux organisations concernées ont rendu quelque peu difficile le processus de fusion du CADC et du CAE. Tout de même, en janvier 1996, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de D'Autray était instaurée, sa charte regroupant les objectifs, les équipes, les budgets et l'administration du CADC d'Autray et du CAE d'Autray.

En 1996 et 1997, un bouleversement au plan politique vient affecter les SADC à l'échelle du Québec. Effectivement, le gouvernement fédéral souhaitait transférer au

gouvernement provincial les mesures actives d'intervention du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, c'est-à-dire, les actions et les programmes autres que ceux de l'assurance-emploi.

Comme les CADC et les CAE avaient vu le jour suite à la conclusion d'ententes avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada les liant au PDC, et comme il désirait conserver les SADC sous son égide, le gouvernement fédéral transféra le PDC au Bureau fédéral de développement régional du Québec (BFDRQ), aujourd'hui connu sous le nom « Développement économique Canada (DÉC) ». Pour l'ensemble des SADC, ce transfert a eu diverses répercussions. En premier lieu, il y a eu la perte de la gestion du Programme aide au travail indépendant (ATI) puisque ce programme fut, dès lors, géré par Emploi-Québec, et ce sont les Centres locaux de développement (CLD) qui ont été mandatés afin de livrer le Programme ATI, connu aujourd'hui sous l'appellation « Mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) ». En second lieu, le fait de transiger avec une agence gouvernementale, DÉC, plutôt qu'avec un ministère, eut pour effet que les SADC ont dû revoir et adapter leur mode de fonctionnement. De fait, puisque l'agence offre des services de première ligne, répondant ainsi directement à la clientèle, et de deuxième ligne, via mandataires, il aura fallu aux SADC et à DÉC apprendre à travailler conjointement et, parfois, en recourant aux mêmes enveloppes budgétaires.

En 1998 et 1999, suite à l'initiative d'une SADC ainsi qu'à la signature d'une nouvelle entente, la Stratégie Jeunesse a permis l'embauche d'une nouvelle ressource et la disposition d'un nouveau fonds d'investissement. Cette entente était au départ renouvelable annuellement et, par la suite, en relation avec les périodes du contrat de base.

En 2000, différents groupes et élus locaux exerçaient des pressions auprès du gouvernement fédéral afin que le PDC couvre l'ensemble du Québec, 302 municipalités n'étant alors pas desservies par les services d'une corporation supportée par le PDC. Ce programme soutenait les CAE, les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) et les SADC. Afin d'être en mesure de mettre en place une corporation supportée par le PDC, il fallait une volonté locale affirmée de la présence d'une telle structure dans le milieu, l'accès au financement et il fallait répondre à certains critères de sélection. Ces critères étaient basés sur l'évolution de la population pendant une certaine période, sur le taux de chômage, sur le revenu moyen par ménage et sur une variable concernant les transferts gouvernementaux.

Le gouvernement fédéral désirant couvrir ces territoires, mais ne voulant pas modifier les bases du PDC, effectua alors l'analyse des 302 municipalités non couvertes selon les mêmes critères de sélection que pour la reconnaissance d'une SADC sur un territoire donné. Pour la région de Lanaudière, il en résulta que seule la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes était admissible au PDC. Le gouvernement fédéral a proposé de conclure des ententes avec des structures déjà financées par le PDC afin que ces dernières desservent les nouveaux territoires admissibles identifiés. Également, il proposa deux niveaux de service : le premier étant dédié aux nouvelles municipalités répondant aux critères du PDC, équivalent à l'ensemble des services offerts par les SADC, à l'exception

de la Stratégie Jeunesse exclusive aux anciens territoires, et le second étant le service de base.

Dans Lanaudière, une partie de la MRC de L'Assomption et de la MRC de Joliette n'étaient pas couvertes par le PDC. Pour différentes considérations, il a été offert à la SADC de D'Autray de desservir la MRC de Joliette, soit d'y offrir sur l'ensemble du territoire un service de base, à l'exception de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes qui, en plus, pourra bénéficier du fonds d'investissement. Bien qu'elle ait répondu affirmativement à cette proposition, fonctionnant désormais sous l'appellation « Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de D'Autray-Joliette », il demeure important de rappeler et de préciser qu'au terme de son processus de prise de décision, le conseil d'administration avait formulé certaines conditions. En effet, si la SADC de D'Autray acceptait de desservir le nouveau territoire de la MRC de Joliette, c'était conditionnellement à ce que DÉC lui octroie les budgets nécessaires, conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune répercussion sur les ressources humaines et financières affectées au territoire de D'Autray, et conditionnellement à la conclusion d'une entente distincte relativement au territoire de la MRC de Joliette, sauf pour la première année.

Concrètement, pour la SADC de D'Autray-Joliette, cet agrandissement de territoire a eu des impacts sur plusieurs plans. Effectivement, l'organisme a reçu pour la MRC de Joliette un budget d'opération de l'ordre de 74 800 \$ et un fonds d'investissement s'élevant à 135 000 \$ et, tel qu'exigé par DÉC, depuis 2000, il détient un point de service sur le territoire de la MRC de Joliette. En outre, la SADC de D'Autray-Joliette a décidé d'affecter et de partager équitablement entre la MRC de D'Autray et la MRC de Joliette des sommes initialement dédiées au support d'entreprises de la MRC de D'Autray et ce, en y appliquant le programme Initiative Entreprises rurales. Un support technique de la part de l'agent de développement économique de même qu'un support financier peut, par ailleurs, être apporté aux entreprises sises à Notre-Dame-de-Lourdes.

Du point de vue administratif, les règlements généraux de la corporation ont été modifiés de telle sorte qu'ils incluent désormais deux postes cooptés représentant la MRC de Joliette au sein du conseil d'administration. Aussi, un comité ad hoc a été instauré pour s'assurer essentiellement que les préoccupations de la MRC de Joliette soient rapportées et considérées dans les actions portées par l'organisation.

Il est important de mentionner, en terminant, que l'entente liant la SADC de D'Autray-Joliette et DÉC en ce qui a trait à l'agrandissement de territoire est arrivée à son terme en date du 31 mars 2006 et qu'aucune entente, depuis, n'a été conclue à ce propos. Les négociations en cours tendent vers une éventuelle inclusion des modalités liées à l'agrandissement de territoire au sein même de l'annexe 11 du nouveau contrat plutôt que dans une entente dédiée, tel que ce fut auparavant le cas. Les modalités pourraient notamment être modifiées, mais les principes de base d'acceptation de l'agrandissement de territoire devraient être respectés. Concernant spécifiquement le territoire de la MRC de D'Autray, les dernières négociations furent, en général, plutôt ardues. L'accord conclu pour une période de quatre ans, intègre la Stratégie Jeunesse de même que de nouveaux fonds attribuables au développement local.

## **Mission de l'organisme**

La SADC de D'Autray-Joliette est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à favoriser et à soutenir le développement social et économique par la mise sur pied et la réalisation de projets améliorant l'emploi et la qualité de vie dans les MRC de D'Autray et de Joliette.

Cette mission a été adoptée par les membres du conseil d'administration de la Société lors d'un premier lac-à-l'épaule en 1998. Elle a également fait l'objet de discussions lors d'un deuxième lac-à-l'épaule en 2005, lequel visait, entre autres, à évaluer la possibilité d'y inclure la notion de développement durable. Les membres du conseil d'administration avaient alors conclu que, sans y être explicitement nommée, la notion de développement durable s'inscrivait dans la notion de qualité de vie assimilée au sein de la mission de l'organisme.

## **Raison d'être de l'organisme**

La raison d'être de la SADC de D'Autray-Joliette demeure la création et le maintien d'emploi.

## **Outils dont dispose l'organisme**

La SADC de D'Autray-Joliette dispose de fonds d'investissement et d'initiatives de financement destinés aux entreprises et au développement local.

## **Forces de l'organisme**

- Un conseil d'administration autonome, composé de personnes bénévoles issues des différents secteurs d'activité représentant les divers milieux de vie.
- Des budgets d'opération et de financement qui permettent de supporter les actions mises en œuvre afin de répondre à la mission de la SADC de D'Autray-Joliette.
- Des fonds d'investissement permettant de soutenir les entreprises du territoire.
- Une équipe compétente de professionnels en développement économique, en développement local et en administration.
- Un réseau provincial fort et des partenaires solides sur le territoire.
- Une entente contractuelle conclue avec DÉC pour une période de quatre années : du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2010.

## **Instances de l'organisme**

- Membres (représentants des collèges électoraux).
- Assemblée générale annuelle.
- Conseil d'administration.
- Comité exécutif administratif.
- Comité exécutif d'investissement.
- Comité ad hoc Joliette.

## Membres de l'organisme

### Extrait des règlements généraux :

« Article 7 : Membres

7.1 Peut être membre :

- a) **Membre personnel :**  
*Toute personne physique majeure non assujettie à un régime de protection du majeur, résidant dans la MRC de D'Autray, qui est issue d'une organisation ou d'une entreprise en lien avec le collège choisi et qui complète un formulaire de demande. Ce membre ne peut se faire représenter par un mandataire ou un procureur ;*
- b) **Membre associatif :**  
*Toute personne morale, toute société ou tout organisme dûment inscrit en conformité avec les dispositions de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (LRQ ch D-1), ayant une place d'affaires dans la MRC de D'Autray, et qui complète un formulaire de demande. Le membre associatif agit par son représentant qu'il désigne. Ce membre associatif ne peut désigner qu'un seul représentant.*

7.2 *Chaque membre ou son représentant doit choisir un et un seul collègue électoral. Il doit compléter le formulaire d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion et le retourner à la Société. Le formulaire est valide pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de signature de ce dernier. »*

## Collèges électoraux

### Extrait des règlements généraux :

« Article 21 : Les collèges électoraux

- 21.1 *Un collège électoral est formé d'au moins cinq (5) membres en règle d'un même secteur tel que défini à l'article 22. Un collège dont le nombre, en cours d'exercice financier, est moindre que cinq (5) continue son existence jusqu'à la fin de l'exercice financier. Lors de l'assemblée générale annuelle, si le nombre de membres inscrits à l'intérieur d'un même secteur est inférieur à cinq (5), le collège continue son existence, mais ne pourra être représenté au conseil, conformément à l'article 24.*
- 21.2 *Il y a autant de collèges électoraux qu'il y a de secteurs identifiés en vertu de l'article 22.1.2 des présents règlements. Le conseil d'administration pourra modifier le nombre et la définition des secteurs par adoption d'un règlement à cet effet, qui devra être ratifié par les membres à la prochaine assemblée générale. Un tel règlement ne pourra prendre effet avant sa ratification par les membres si son adoption a pour effet d'obliger des membres actifs à changer de secteur. »*

## Assemblée générale annuelle

### Extrait des règlements généraux :

« Article 16 : Pouvoirs des assemblées générales

16.1 *L'assemblée générale des membres dispose notamment des pouvoirs suivants :*

- *recevoir les rapports d'activités ;*
- *recevoir les plans d'action pour l'année suivante ;*
- *recevoir les rapports financiers et approuver les prévisions budgétaires ;*
- *ratifier les nouveaux règlements et toutes modifications, révocations, remises en vigueur de règlement ;*
- *élire les administrateurs ;*
- *suggérer des mandats au conseil d'administration ;*
- *disposer de toute question qui est de sa compétence en vertu de la Loi ou des règlements généraux de la Société ;*
- *nommer les vérificateurs de la corporation. »*



La participation aux assemblées générales annuelles au cours des cinq dernières années :

- 2002 44 personnes
- 2003 43 personnes
- 2004 49 personnes
- 2005 32 personnes
- 2006 33 personnes

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC de D'Autray-Joliette est composé de membres élus par chacun des collèges électoraux lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres composant chacun des collèges électoraux peuvent alimenter en information leur représentant, l'interroger et lui faire part de leurs préoccupations, stimulant les discussions et influençant ainsi les prises de position du conseil d'administration. En aucun cas, le représentant d'un collège électoral au sein du conseil d'administration ne peut prétendre en être le porte-étendard, ni le porte-voix. Les administrateurs ont principalement un rôle d'orientation, de communication et de représentation de l'organisme. Ils sont les gardiens de sa gestion et de l'atteinte de ses objectifs.

Extrait des règlements généraux :

*« Article 22 : Composition*

*22.1 Le conseil d'administration est composé de membres élus lors de l'assemblée générale de la Société. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 21, chaque collège électoral formé est représenté au conseil d'administration par le nombre de personnes établi à l'article 22.1.2.*

*22.1.1 Pour être éligible au poste d'administrateur, un membre doit correspondre à la définition de l'article 7 ainsi qu'aux conditions de l'article 21.*

*22.1.2 Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de quinze (15) élus parmi les membres de la Société, regroupés en collèges électoraux conformément à l'article 21 incluant, au besoin jusqu'à un maximum de quatre (4) membres cooptés, nommés par le conseil d'administration. La Société doit être représentative des milieux géographiques, des secteurs d'activités et des groupes cibles. La répartition des sièges se lit comme suit :*

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Éducation   | Robert Proulx       |
| 2. Communautaire   | Thérèse Roy         |
| 3. Institutions financières                              | François Lépine     |
| 4. Entreprises manufacturières                           | Jean-Pierre Dea     |
| 5. Association de gens d'affaires ou Chambre de commerce | Jason St-Pierre     |
| 6. Entreprises agroalimentaires                          | Armand Brissette    |
| 7. Santé et services sociaux                             | Luc Winter          |
| 8. Environnement   | Bernard Lacroix     |
| 9. Jeunes entrepreneurs                                  | Pascal Comtois      |
| 10. Tourisme   | Claire Tellier      |
| 11. Organisme syndical ou coopératif                     | André Dupuis        |
| 12. Arts et culture                                      | Pierre Marois       |
| 13. Municipalité régionale de comté de D'Autray (1)      | Serge Giroux        |
| 14. Municipalité régionale de comté de D'Autray (2)      | Alfred Létourneau   |
| 15. Municipalité régionale de comté de D'Autray (3)      | Isabelle Villeneuve |
| 16. Membre coopté de Joliette (1)                        | André St-Georges    |
| 17. Membre coopté de Joliette (2)                        | Daniel Tessier      |
| 18. Membre coopté  | Richard Desjardins  |
| 19. Membre coopté Lanaupôle Fibres                       | André Bérard        |

*Article 23 : Les pouvoirs*

*23.1 Le conseil possède les pouvoirs pour réaliser la mission et les objectifs de la Société conformément aux statuts, aux règlements et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale ou par une assemblée générale spéciale. »*

En moyenne, annuellement, la SADC de D’Autray-Joliette tient huit rencontres de son conseil d’administration. Le mandat des membres du conseil d’administration est renouvelable à tous les deux ans. Il est à préciser l’implication remarquable des administrateurs. En effet, au cours des 10 dernières années, en aucun cas, il ne fut nécessaire de procéder à l’annulation ou à l’ajournement d’une réunion du conseil d’administration, faute de quorum. La participation aux conseils d’administration au cours des cinq dernières années :

- 2002 10.7 personnes
- 2003 12.1 personnes
- 2004 10.6 personnes
- 2005 11.8 personnes
- 2006 11.1 personnes

## **Comité exécutif administratif**

Extrait des règlements généraux :

*« Article 33 : Composition*

*33.1 Le comité exécutif administratif est composé des quatre (4) officiers et d’un représentant des administrateurs. Ce dernier est élu de la même manière que les officiers selon l’article 37.2, les présents règlements s’appliquant mutatis mutandis.*

*Article 34 : Les pouvoirs*

*34.1 Le comité exécutif administratif exerce tous les pouvoirs que le conseil d’administration lui délègue expressément par règlements pour l’administration des affaires de la Société excepté les pouvoirs qui, en vertu de la Loi, doivent être exercés par le conseil d’administration ainsi que ceux que le conseil d’administration peut se réserver expressément. »*

Approximativement, ont lieu 18 rencontres par année des membres du comité exécutif administratif. Les membres actuels sont : monsieur Pierre Marois (président), monsieur Bernard Lacroix (vice-président), madame Thérèse Roy (trésorière), monsieur Robert Proulx (secrétaire) et monsieur Daniel Tessier (représentant administratif). Les mandats sont renouvelables annuellement. Afin d’alléger et accélérer les rencontres du conseil d’administration, le comité exécutif administratif traite de l’ensemble des comptes à payer et de la comptabilité de l’organisation, et effectue ensuite des recommandations auprès du conseil d’administration.

## **Comité exécutif d’investissement**

Extrait des règlements :

*« Article 43 : Composition*

*43.1 Le comité exécutif d’investissement est composé de sept (7) membres soit, le président, le représentant jeune entrepreneur, le représentant administrateur, et le représentant administrateur Joliette. Les trois (3) autres sièges sont répartis par pôle géographique de la MRC de D’Autray et peuvent être détenus, soit par des administrateurs ou des membres inscrits. Voici la répartition des sièges :*

<i>Siège 1</i>	<i>Président</i>	Pierre Marois
<i>Siège 2</i>	<i>Représentant jeune entrepreneur</i>	Pascal Comtois
<i>Siège 3</i>	<i>Représentant administrateur</i>	Armand Brissette
<i>Siège 4</i>	<i>Représentant administrateur Joliette</i>	André St-Georges
<i>Siège 5</i>	<i>Représentant secteur Brandon</i>	Richard Champagne
<i>Siège 6</i>	<i>Représentant secteur Berthier</i>	Claude Bellehumeur
<i>Siège 7</i>	<i>Représentant secteur Lavaltrie</i>	Claude Théreault

*Article 44 : Les pouvoirs*

*44.1 C’est le comité exécutif d’investissement qui, dans le cadre des orientations définies par le conseil d’administration, a la gestion et le contrôle du fonds d’investissement de la Société. Il approuve donc les demandes d’aide financière et les recours utilisés lors de la réalisation des garanties. »*

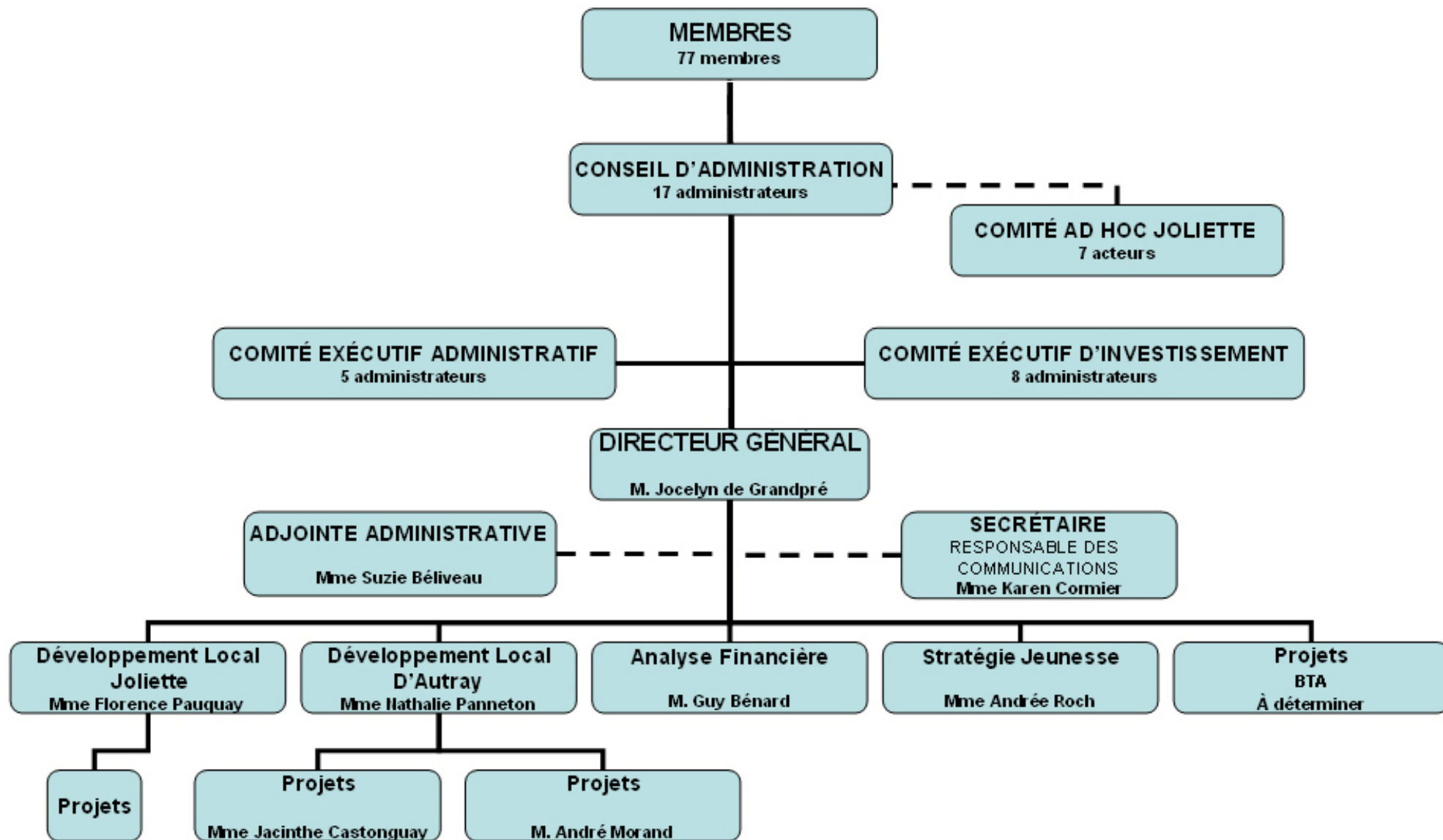
Les membres du comité exécutif d'investissement se rencontrent lorsque nécessaire. Leur mandat est renouvelable annuellement. Approximativement, 10 rencontres par année ont lieu. Les décisions sont effectives sur le champ, par contre, la responsabilité ultime et légale appartient au conseil d'administration qui les entérine.

### **Comité ad hoc Joliette**

Le comité ad hoc Joliette se veut consultatif. Il fut créé afin de faire en sorte que les actions posées par la SADC de D'Autray-Joliette de concert avec les acteurs locaux dans la MRC de Joliette, répondent à des préoccupations identifiées. Au cours de la première année de sa mise en place, plusieurs rencontres furent nécessaires afin que la SADC de D'Autray-Joliette puisse être en mesure de proposer un premier plan d'action concernant la MRC de Joliette incluant celui de Notre-Dame-de-Lourdes. Aujourd'hui, ce comité se réunit deux fois par année, soit pour l'évaluation des actions posées et pour proposer les actions de l'exercice à venir.

Le comité ad hoc Joliette est composé de sept personnes parmi lesquelles deux représentants sont membres cooptés du conseil d'administration de la SADC de D'Autray-Joliette. La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, représentée au sein du comité ad hoc Joliette et étant la seule à bénéficier de l'ensemble des services de l'organisme, se voit, conséquemment, attribuer un des deux postes cooptés. Désignés par le conseil d'administration, actuellement, monsieur André St-Georges de même que monsieur Daniel Tessier occupent les deux sièges cooptés de Joliette. Les deux postes cooptés de Joliette sont renouvelables annuellement.

## ORGANIGRAMME SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE



## Équipe SADC de D'Autray-Joliette

### Postes permanents

Directeur général  
Secrétaire et responsable des communications  
Adjointe administrative  
Agent de développement économique  
Agente de développement économique jeunesse  
Agente de développement local MRC de D'Autray  
Agente de développement local MRC de Joliette

### Ressources attitrées

Jocelyn de Grandpré  
Karen Cormier  
Suzie Béliveau  
Guy Bénard  
Andrée Roch  
Nathalie Panneton  
Florence Pauquay

### Postes temporaires

Coordonnateur BTA (24 mois)  
Coordonnateur Écho du passé (28 semaines)  
Agente de projet (6 mois)

### Ressources attitrées

À déterminer  
André Morand  
Jacinthe Castonguay

## Programme de développement des collectivités

Les ententes contractuelles des SADC sont issues du PDC du gouvernement fédéral.

*« Le Programme de développement des collectivités (PDC) est un programme qui soutient le développement économique communautaire et renforce la capacité des collectivités à réaliser leur plein potentiel de façon durable. »*

*L'objectif du Programme est d'aider les collectivités à trouver et à mettre en œuvre des solutions locales à des problèmes locaux. Le programme fournit un soutien financier aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) en collaboration avec d'autres partenaires et intervenants, afin qu'ils puissent évaluer leur situation et élaborer des stratégies pour répondre à leurs besoins, offrir un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'aux entreprises sociales et entreprendre des initiatives de développement économique communautaire pertinentes. »*

Ce programme, suite à son évaluation par le gouvernement fédéral en 2005, a été reconduit jusqu'en 2010. Il existe depuis plus de 20 ans et ses principes guident toujours les SADC. Il vise à trouver et mettre en œuvre des solutions locales à des problèmes locaux. Les résultats sont évalués par les gens localement, soit par un conseil d'administration composé de bénévoles issus de la société civile et représentant les principaux secteurs d'activités du territoire desservi. En fait, ce programme est un outil pour le développement de nos milieux, géré et évalué par les gens du milieu, donc à leur image.

## Entente contractuelle pour la MRC de D'Autray

	<u>Budget d'opération</u>	<u>Initiatives spéciales de la Société</u> (Stratégie Jeunesse et projets de développement local réalisés par des tiers)
2006-2007	300 000 \$	78 000 \$
2007-2008	306 000 \$	78 000 \$
2008-2009	312 120 \$	82 000 \$
2009-2010	318 362 \$	82 000 \$

Avec une année de retard, une entente contractuelle a été conclue récemment en ce qui concerne la MRC de D'Autray. Les exigences de DÉC au plan administratif sont substantielles, ainsi, le temps affecté par l'organisation à la réédition de comptes auprès de l'agence s'en trouve accru en comparaison à ce qui y était consacré antérieurement. Notons que l'actuelle entente contractuelle permet l'embauche de six personnes dédiées au développement local et économique de la MRC de D'Autray.

De plus, la SADC de D'Autray-Joliette dispose d'un surplus de projets cumulé de l'ordre de 51 687 \$. Une proposition d'utilisation des sommes a été élaborée et fait l'objet d'une résolution de la part du conseil d'administration. Cette résolution fut acheminée à DÉC qui devrait prendre position incessamment quant aux possibilités d'utilisation de ce surplus par l'organisme.

### **Entente contractuelle pour la MRC de Joliette**

Quant à elle, l'entente relative à la MRC de Joliette n'est toujours pas conclue. Pour l'exercice 2006-2007, il y a eu prolongement du contrat précédent, et la prochaine entente devrait être en annexe du nouveau contrat. Actuellement, la SADC de D'Autray-Joliette fonctionne sur la base du dernier budget, soit 74 800 \$, ce qui permet l'embauche d'une agente de développement local attirée au territoire de la MRC de Joliette et l'affectation ponctuelle des ressources de la MRC de D'Autray en développement économique et en soutien administratif.

### **Services de la SADC de D'Autray-Joliette**

- **Développement économique**

Le territoire de la MRC de D'Autray dispose de deux fonds d'investissement et de deux initiatives de financement auprès des entreprises. Principalement, quatre personnes sont affectées à l'attribution et à la gestion de ces fonds soit, Monsieur Guy Bénard, agent de développement économique, Madame Andrée Roch, agente de développement économique jeunesse, Madame Nathalie Panneton, agente de développement local et Madame Suzie Béliveau, agente d'administration.

- Fonds d'investissement général :
  - Financement possible jusqu'à 150 000 \$ géré selon la politique de financement entérinée par le conseil d'administration.
  - Somme de 1 550 000 \$ reçue de DÉC.
  - Somme de 1 828 750 \$ disponible aux fins de financement.
  - Prêts aux entreprises totalisant 1 482 000 \$.
  - 33 dossiers actifs.
  - Moyenne des prêts octroyés de l'ordre de 56 000 \$.
  - Moyenne des périodes d'amortissement de prêts : 6 ans.
  - Liquidité disponible de l'ordre de 346 750 \$.
  - Taux de perte historique en date du 31 mars 2006 de 7.59 %.
- Fonds d'investissement Stratégie Jeunesse :
  - Financement possible jusqu'à 15 000 \$ géré selon la politique de financement entérinée par le conseil d'administration.
  - Somme de 311 000 \$ reçue de DÉC.
  - Somme de 253 559 \$ disponible aux fins de financement.
  - Prêts aux entreprises totalisant 163 059 \$.
  - 27 dossiers actifs.
  - Moyenne des prêts octroyés de l'ordre de 10 000 \$.
  - Moyenne des périodes d'amortissement de prêts : 5 ans.
  - Liquidité disponible de l'ordre de 90 500 \$.
  - Taux de perte historique en date du 31 mars 2006 de 8.22 %.

- Initiatives de financement :
  - Initiative du Fonds de capital de risque pour le démarrage d'entreprises en région.
  - Initiative du Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise.

Quant au territoire de la MRC de Joliette, il dispose d'un fonds d'investissement réservé à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et d'une initiative de financement. Principalement, trois personnes sont affectées à l'attribution et à la gestion de ces fonds soit, Monsieur Guy Bénard, agent de développement économique, Madame Florence Pauquay, agente de développement local et Madame Suzie Béliveau, agente d'administration.

- Fonds d'investissement Notre-Dame-de-Lourdes :
  - Financement possible jusqu'à 50 000 \$ géré selon la politique de financement entériné par le conseil d'administration.
  - Somme de 134 152 \$ reçue de DÉC.
  - Somme de 147 955 \$ disponible aux fins de financement.
  - Prêts aux entreprises totalisant 28 498 \$.
  - Un dossier actif.
  - Moyenne des prêts octroyés de l'ordre de 35 000 \$.
  - Moyenne des périodes d'amortissement de prêts : 5 ans.
  - Liquidité disponible de l'ordre de 119 457 \$.
  - Taux de perte historique en date du 31 mars 2006 de 0 %.
- Initiative de financement :
  - Initiative du Fonds de capitalisation pour la relève en entreprise.

Il est important de noter qu'une attention particulière est accordée au support technique et au suivi financier auprès des entreprises. Ceci se traduit, entre autres, par l'organisation de séances de formation offertes aux entrepreneurs, par des conseils et des rencontres individuelles de même que par des visites d'entreprises. Le soutien ainsi apporté ne s'adresse pas exclusivement aux entreprises ayant obtenu une aide financière de la SADC de D'Autray-Joliette. En effet, l'assistance à la recherche de financement fait également partie des services que l'organisation met à la disposition des entreprises du territoire qu'elle dessert.

### • Développement local

Concernant son volet développement local, la SADC de D'Autray-Joliette agit à différents titres. Elle peut animer, initier, accompagner et même prendre en charge la réalisation d'une démarche collective ou d'un projet, qu'il soit individuel, collectif ou d'entreprise. Généralement, la SADC de D'Autray-Joliette agit au sein de dossiers qu'elle juge structurants pour son territoire. Tel qu'elle le perçoit, un projet structurant porte une vision de développement et, la plupart du temps, il est à l'origine de réalisations qui prendront forme à plus ou moins long terme. À titre d'exemples, citons quelques dossiers traités par la SADC de D'Autray-Joliette, au cours des dernières années :

- Chemin du Roy.
- Plan de développement touristique du Grand Brandon.
- Plan de transport de la MRC de D'Autray.
- Centres d'accès communautaires à Internet (CACI).
- Réseautray.

- Démarche de développement durable à Lavaltrie.
- Planification stratégique à Notre-Dame-de-Lourdes.
- Participation au développement d'un réseau de développement durable dans Lanaudière.
- Développement des affaires électroniques.
- Planification communautaire Jeunesse Lanaudière.
- Lanaupôle Fibres.
- Etc.

Également, plusieurs dossiers importants touchent principalement l'animation, le tourisme, l'entrepreneuriat, la jeunesse et les nouvelles technologies. Ces projets, bien que généralement ponctuels, ont tout de même des impacts à longue échéance, et souvent, ils sont issus de projets structurants. À titre d'exemples, citons quelques dossiers traités par la SADC de D'Autray-Joliette, au cours des dernières années :

- Initiative Entreprises rurales.
- Ancrage.
- Circuit cyclable des îles de Berthier.
- Centre d'interprétation à la Pépinière forestière de Berthier.
- Les Bayous.
- Écho du passé.
- La Galerie de nos cultures.
- Citoyens de Réseautray.
- Boomerang.
- Maison Rosalie-Cadron.
- Café culturel de la Chasse-galerie.
- Maski-Courons Brandon.
- Sentier de ski de fond à Sainte-Geneviève-de-Berthier.
- Etc.



## PORTRAIT DE LA MRC DE D'AUTRAY

<b>Territoire</b>	
Territoire varié par sa géologie, se divise géographiquement en trois pôles et est la deuxième plus grande MRC en terme de superficie dans la région de Lanaudière.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les problèmes d'érosion.</li> <li>- Le bon potentiel des terres pour l'agriculture dans la plaine du Lac St-Pierre (Berthierville, Ste-Geneviève-de-Berthier, St-Cuthbert, St-Barthélemy).</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire couvre une superficie de 1 100 km<sup>2</sup>. Il est le deuxième plus grand de la région.</li> <li>- La MRC possède une géologie variée regroupée en sept unités de paysage (terres noires de Lavaltrie-Lanoraie, îles de Berthier, plaine du Lac St-Pierre, plateau argileux, piedmont laurentien, plaine lacustre de Maskinongé, Laurentides).</li> <li>- La MRC de D'Autray compte plus de 1 184 lacs.</li> <li>- La rivière Bayonne draine un bassin versant de 352 km<sup>2</sup> dont plus de la moitié est à vocation agricole. Nous retrouvons également d'autres cours d'eau et plans d'eau importants : le fleuve St-Laurent, la rivière La Chaloupe, la rivière Maskinongé ainsi que le lac Maskinongé.</li> <li>- Sur le territoire de D'Autray, la rivière Maskinongé draine un bassin versant de 325 km<sup>2</sup>.</li> <li>- La MRC se subdivise en trois pôles économiques : Lavaltrie-Lanoraie, Berthier et Brandon.</li> <li>- La superficie agricole occupe 60 % du territoire tandis que la superficie urbaine (institutionnel, commercial, industriel, résidentiel) occupe 4 %, et enfin la superficie forestière est de 36 %.</li> <li>- Joliette, capitale régionale de la région administrative de Lanaudière, représente le principal centre de services desservant la population de la MRC de D'Autray.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CLD de D'Autray</li> <li>MRC de D'Autray</li> <li>CPTAQ</li> <li>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec</li> <li>UPA</li> <li>AGIR Maskinongé</li> <li>Comité ZIP du Lac St-Pierre</li> <li>Comité ZIP Des Seigneuries</li> <li>Organisme de Bassin Versant de la Rivière Bayonne</li> <li>SADC de D'Autray-Joliette</li> </ul>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac St-Pierre.</li> <li>- Les plans d'action des organismes de bassin versant ( AGIR Maskinongé et Organisme de Bassin Versant de la Rivière Bayonne).</li> </ul>

<b>Socio-démographie</b>	
Population vieillissante et tissu social défavorisé.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population vieillissante.</li> <li>- Le décrochage scolaire élevé.</li> <li>- La pauvreté.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC de D'Autray compte 40 321 résidents permanents, ce qui représente 9 % de la population de Lanaudière.</li> <li>- Le revenu total médian des particuliers ayant un revenu dans D'Autray est de 17 924 \$ : un des plus faibles dans Lanaudière. La municipalité de Lavaltrie occupe le premier rang (21 872 \$) et Ville St-Gabriel, le dernier rang (13 652 \$).</li> <li>- Le taux des prestations d'aide sociale était de 9.3 % en 2005. Ce taux était de 6.2 % pour Lanaudière.</li> <li>- 30 % de la population prestataire de l'aide sociale dans la MRC vit à Ville St-Gabriel.</li> <li>- La population âgée de 65 ans et plus était de 14 256 personnes en 2005 et elle représentait 35 % de la population du territoire : une augmentation de 4 % depuis 1996. Le taux de personnes âgées était plus élevé dans la MRC de D'Autray que dans Lanaudière.</li> <li>- La population a augmenté dans l'ensemble des municipalités entre 2001 et 2006 à l'exception de Ste Élisabeth, St-Cléophas et Ste-Geneviève-de-Berthier (décroissance).</li> <li>- Le décrochage scolaire dans la MRC de D'Autray était de 24.2 % en 2000-2001, de 28 % en 2001-2002 et de 33.3 % en 2002-2003.</li> <li>- Dans la MRC de D'Autray, une famille sur huit vit dans une condition économique précaire. Ville St-Gabriel occupe le premier rang dans la MRC de D'Autray (22.1 %), Mandeville (18.8 %) et St-Cuthbert (16.5 %).</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CLDS de D'Autray  Table JEMO  AQDR  MRC de D'Autray  CLD de D'Autray  Emploi-Québec de Berthierville  CLSC de D'Autray  CJE de D'Autray-Joliette  Table de concertation maintien à domicile  Table des aînés de Lanaudière  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Projet de prévention du décrochage scolaire.</li> <li>- *Suivi du forum sur la pauvreté.</li> <li>- *Démarche de développement durable (Lavaltrie).</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Économie</b>	
Malgré certaines difficultés, le secteur industriel de la MRC de D'Autray compte actuellement davantage d'entreprises en bonne situation.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire dispose de bons parcs à vocation industrielle qu'il faut développer.</li> <li>- La mondialisation des marchés est une grande menace.</li> <li>- Il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée dans la MRC de D'Autray étant donné les salaires peu élevés, la migration et l'immigration qui ne sont pas favorisées.</li> <li>- Le problème de la relève d'entreprise.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2001, 17 100 personnes de 15 ans et plus occupaient un emploi dans l'industrie, dont 1 405 (8 %) dans le secteur primaire, 5 155 (30 %) dans le secteur secondaire et 10 540 (62 %) dans le secteur tertiaire.</li> <li>- Les emplois dans le secteur primaire et le secteur secondaire sont en plus forte proportion que dans l'ensemble de la région.</li> <li>- En 2001, c'est le secteur tertiaire qui a été le plus grand créateur d'emplois.</li> <li>- Le taux de chômage en 2001 dans la MRC de D'Autray était de 6.4 % comparativement à 6.7 % dans la région de Lanaudière.</li> <li>- Le développement du réseau de fibre optique est un pas vers le développement des communications dans la MRC.</li> <li>- Le territoire perd les petits commerces au profit des grandes surfaces qui s'installent en périphérie.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CLD de D'Autray            Emploi-Québec de Berthierville            Chambre de Commerce Berthier/D'Autray            Chambre de Commerce Brandon            Comité industriel Brandon            DÉC            CRÉL            MDEIE            CJE de D'Autray-Joliette            SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'artère industrielle à Berthierville.</li> <li>- *Lanaupôle Fibres.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Économie sociale</b>	
Beaucoup de temps et de ressources consacrés à la gestion financière et à la recherche de financement.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La lourdeur administrative des bailleurs de fonds.</li> <li>- Le manque de fonds et de subventions pour la formation d'employés.</li> <li>- La difficulté à augmenter les revenus d'affaires.</li> <li>- La difficulté au plan de la gestion financière.</li> <li>- La difficile conciliation des missions sociale et économique pour les entreprises.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents secteurs de l'économie sociale sont : aide domestique, culture, médias et communications, services de garde, loisirs-tourisme, services funéraires, agro-alimentaire, récupération et recyclage, et services. Le secteur dénombrant le plus d'entreprises est : services de garde (quatre) avec 88 emplois.</li> <li>- Le nombre d'entreprises d'économie sociale dans la MRC de D'Autray est de 20, ce qui représente 17 % des entreprises de Lanaudière (2006).</li> <li>- Le nombre d'emplois dans les entreprises d'économie sociale de la MRC est de 263. À ce chapitre, la MRC occupe le cinquième rang dans Lanaudière.</li> <li>- Le nombre moyen d'années d'existence des entreprises d'économie sociale est de 18 ans, comparativement à 15 ans pour Lanaudière.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CLD de D'Autray  CRÉL  Caisse d'économie solidaire Desjardins  CLDS de D'Autray  CDRL  Emploi-Québec de Berthierville  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat-génération.</li> <li>- Centre ÉquiArts.</li> <li>- *Lanaufibres.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Environnement</b>	
Mauvaise qualité de l'eau de nos rivières et de nos lacs et présence d'un site d'enfouissement fort controversé.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agrandissement du site d'enfouissement.</li> <li>- La présence de cyanobactéries dans les lacs.</li> <li>- La réhabilitation de la rivière Maskinongé et de la rivière Bayonne.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les problèmes de l'eau des rivières Bayonne, La Chaloupe et Maskinongé sont liés aux sources ponctuelles de pollution et à l'intensité des activités agricoles sur le territoire, notamment la production animale.</li> <li>- Pour la MRC de D'Autray, la moyenne des matières résiduelles produites par personne en 2000 était de 415 kg.</li> <li>- Une quantité d'ordures qui est passée de quelques dizaines de milliers de tonnes annuellement à 240 000 tonnes en 1978, puis à 560 000 tonnes en 2002.</li> <li>- Une réglementation qui a favorisé la concentration de la mise en décharge des ordures de la MRC en un seul endroit depuis 1985.</li> <li>- Le nombre de dépotoirs diminuant partout au Québec, le site du Groupe EBI, en plus de recevoir les ordures en provenance de la MRC de D'Autray et de la MRC de Joliette, reçoit maintenant des ordures en provenance de la région de Lanaudière, de la Mauricie, de l'île de Montréal, etc.</li> <li>- Sur le territoire de D'Autray, 2 lacs, soit le lac Maskinongé et le lac Mandeville sont contaminés par les cyanobactéries. Au Québec, 71 lacs sont contaminés par les cyanobactéries.</li> <li>- La présence de cyanobactéries au cours des trois derniers étés dans le lac Maskinongé a restreint les activités de villégiature sur ce lac.</li> <li>- La problématique de la prolifération des cyanobactéries est également présente au lac Mandeville où les résidents sont encore aujourd'hui soumis à un avis de santé publique émis en juillet 2006.</li> <li>- Le processus d'eutrophisation en cours dans le lac Mandeville est très avancé (un des pires au Québec).</li> <li>- Le principal facteur polluant établi est l'érosion des berges qui contribue à elle seule à la migration des charges de phosphore vers le milieu aquatique.</li> <li>- Il semble que certaines usines laissent échapper des résidus polluants dans les rivières et que le courant fait en sorte que la pollution se trouve principalement au nord du fleuve.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CREL  Groupe EBI  AGIR Maskinongé  La Bande à Bonn'Eau  APELM  GESTE  Organisme de Bassin Versant de la Rivière Bayonne  Les Amis de l'environnement de Brandon  SCIRBI  Comité ZIP du Lac St-Pierre  Comité ZIP Des Seigneuries  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrandissement du site d'enfouissement.</li> <li>- Plans d'action des organismes de bassin versant (AGIR Maskinongé et Organisme de Bassin Versant de la Rivière Bayonne).</li> </ul>

<b>Transport</b>	
Développer le système de transport intra-régional : impératif pour l'accessibilité aux services.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services de transport sont déficients dans tous les axes, d'où certains impacts aux plans individuel et économique.</li> <li>- Le manque d'un plan de transport complet de la MRC de D'Autray.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC de D'Autray n'est pas desservie par un service de transport en commun municipal. Elle est toutefois desservie par trois services de transport interurbain. Treize municipalités sur 17 ont accès à un service minimal de ce transport.</li> <li>- La clientèle des transporteurs Brissette et frères et Groupe Gaudreault correspond respectivement à 12 000 et 15 000 déplacements par année.</li> <li>- Les organismes de transport adapté ont déplacé plus de 37 000 passagers, tous services confondus, en 1999, sur le territoire de la MRC.</li> <li>- Le territoire de la MRC est desservi par 18 permis de taxi et 10 entreprises de taxi.</li> <li>- Le transport-accompagnement couvre toutes les municipalités du territoire et est effectué par cinq transporteurs. Ceux-ci possèdent une clientèle d'environ 1 600 usagers.</li> <li>- Il existe trois lignes de transport, qui actuellement fonctionnent dans la MRC (Berthier-Lavaltrie-Joliette, Berthier-Joliette et St-Gabriel-Joliette).</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>MRC de D'Autray  CRTL  Transporteurs privés  Organismes communautaires (cinq)  Vélo-Québec  MTQ  CSS  CABA  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemple de projet en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter le tronçon de la Route verte (Lanoraie).</li> </ul>

<b>Santé</b>	
Manque de services de santé par rapport aux besoins de la population.	
<b>Le principal enjeu</b>	- Le taux de défavorisation qu'il faut diminuer.
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC de D'Autray est la troisième plus défavorisée socialement dans Lanaudière.</li> <li>- Le taux d'enfants âgés de 0 à 17 ans signalés à la protection de la jeunesse en 2002-2003 était de 2.6 %, comparativement à 1.9 % pour Lanaudière.</li> <li>- On compte six cliniques médicales sur le territoire de la MRC ainsi que trois points de service CLSC-CHSLD.</li> <li>- Les principales causes de décès sont : les maladies de l'appareil circulatoire, les cancers, les maladies de l'appareil respiratoire, de l'appareil digestif, les traumatismes et les empoisonnements.</li> <li>- L'espérance de vie en 2003 pour les femmes était de 81.3 années, et pour les hommes, de 75.3 années. Ces chiffres sont semblables pour la région de Lanaudière.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	CLSC de D'Autray Coopérative de santé de St-Barthélemy Cliniques médicales DSPE Groupes de médecine familiale

<b>Jeunesse</b>	
Situation des jeunes qui semble problématique à plusieurs niveaux.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fort taux de décrochage scolaire : inquiétant.</li> <li>- La main-d'œuvre qualifiée qui quitte la MRC.</li> <li>- L'absence d'un continuum de services aux jeunes adultes.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils étaient 6 170 jeunes de 15 à 29 ans à résider sur le territoire de la MRC en 2001, soit 16.1 % de la population totale.</li> <li>- Dans la région de Lanaudière, D'Autray figure parmi les MRC où le poids démographique des jeunes est le plus faible.</li> <li>- Le taux de croissance des jeunes a diminué de 1.4 %, entre 1991 et 2001.</li> <li>- Depuis 2000, le CJE de D'Autray-Joliette a aidé au démarrage de 109 entreprises dont 75 sont encore en opération, soit un taux de survie de 68.81 %.</li> <li>- Le décrochage scolaire dans la MRC de D'Autray était de 24.2 % en 2000-2001, de 28 % en 2001-2002 et de 33.3 % en 2002-2003.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Table JEMO</li> <li>CJE de D'Autray-Joliette</li> <li>CSS</li> <li>CRÉVALE</li> <li>Forum jeunesse Lanaudière</li> <li>Maisons des jeunes</li> <li>SADC de D'Autray-Joliette</li> </ul>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Projet de prévention du décrochage scolaire.</li> <li>- Table d'intervention auprès des 16-17 ans de Ville St-Gabriel.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.



<b>Agriculture</b>	
La MRC de D'Autray doit prendre conscience de sa situation avantageuse et trouver des moyens innovateurs afin de protéger, promouvoir et développer ses atouts agricoles.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éducation à l'importance de la consommation locale.</li> <li>- Le manque de connaissance et de promotion des produits régionaux.</li> <li>- La baisse du nombre de fermes.</li> <li>- Les pressions sur la zone verte.</li> <li>- La demande croissante pour les produits « bio ».</li> <li>- Le manque de relève agricole.</li> <li>- Le « dé-phosphore » deviendra un enjeu.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est au milieu du territoire que se trouvent les meilleurs sols dans la MRC.</li> <li>- La MRC bénéficie d'une agriculture de première importance, axée principalement sur la production laitière, l'aviculture, la production céréalière et la production porcine.</li> <li>- La MRC regroupe plus de 26.4 % des entreprises agricoles lanaudoises.</li> <li>- La zone agricole comprend 67.6 % du territoire de la MRC, alors que la superficie totale de la MRC est de 108 637 ha.</li> <li>- Les OGM lanaudois sont cultivés principalement dans les deux MRC où les activités agricoles sont les plus intenses, soit Montcalm et D'Autray.</li> <li>- La MRC de D'Autray compte 427 fermes dont 223 sont situées dans le Syndicat de base Dusablé ( St-Barthélemy, St-Cuthbert, St-Norbert, St-Cléophas, St-Gabriel-de-Brandon et Mandeville ) et 204, dans le Syndicat de base D'Autray (Lavaltrie, Lanoraie, Ste-Élisabeth, Berthierville, Ste-Geneviève-de-Berthier, St-Ignace-de-Loyola et La Visitation-de-l'Île-Dupas).</li> <li>- Le nombre de fermes dans Lanaudière est de 1 658.</li> <li>- 93 des 1 658 fermes lanaudoises emploient de la main-d'œuvre étrangère, et 25 sont situées dans la MRC de D'Autray (27 %).</li> <li>- 104 fermes se sont retirées de l'agriculture depuis les trois dernières années dans la région de Lanaudière.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>MAPAQ UPA CDBL CPTAQ Ferme-École Desjardins de Lanaudière École hôtelière Barthélemy-Joliette MRC de D'Autray</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Lanaupôle Fibres.</li> <li>- *Lanaufibres.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Tourisme</b>	
La MRC de D'Autray est la deuxième MRC de la région où le développement touristique est le plus affirmé.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques liés à la mauvaise qualité de l'eau.</li> <li>- Le manque de liens pour boucler des circuits touristiques nord-sud.</li> <li>- L'organisation du tourisme principalement autour d'événements dans le secteur Brandon.</li> <li>- L'offre d'hébergement et de restaurant limitée en rapport avec le volume d'activités touristiques dans Brandon.</li> <li>- La qualité de l'hébergement et de la restauration laissant à désirer dans Brandon.</li> <li>- Le développement de l'archipel du Lac St-Pierre.</li> <li>- Le développement du chemin du Roy.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième MRC dans Lanaudière la plus visitée par les Québécois.</li> <li>- Deuxième plus haut ratio de restaurants (per capita).</li> <li>- Troisième MRC accueillant le plus grand nombre de visiteurs dans ses bureaux d'information touristique, en 2001.</li> <li>- Absence d'un centre de congrès.</li> <li>- Manque de places d'hébergement.</li> <li>- 78 % de la capacité hôtelière de la MRC se trouve dans Brandon.</li> <li>- Dans Brandon, l'offre est concentrée à 70 % en agrotourisme ainsi qu'en événements et festivals.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>ATRL            CLD de D'Autray            Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-St-Pierre            Société de Récréotourisme Pôle Berthier            SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Les Bayous.</li> <li>- Spa Natur'Eau à Mandeville.</li> <li>- Réserve mondiale de la biosphère du Lac St-Pierre.</li> <li>- *Centre d'interprétation à la Pépinière forestière de Berthier.</li> <li>- Circuit touristique du chemin du Roy.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Loisir, Culture et Patrimoine</b>	
Beaucoup de potentiel mais une certaine fragilité étant donné le peu de mise en valeur, le peu de relève bénévole et la disparition d'attraits.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La disparition probable de nos édifices à caractère religieux.</li> <li>- Considérant l'étendue du territoire de la MRC et les pôles de services, le transport pose des difficultés importantes à l'égard de l'accessibilité à la pratique des sports et du loisir.</li> <li>- La zone fluviale à proximité du chemin du Roy comporte des éléments patrimoniaux contribuant à doter la région d'un caractère unique qui la distingue des autres collectivités québécoises, contrairement à Brandon qui n'offre pas suffisamment d'attraits patrimoniaux pour en faire un axe de positionnement.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapelle des Cuthbert : le plus ancien temple protestant au Québec.</li> <li>- Pont couvert Grandchamps : il est praticable depuis 1883 et est le seul restant dans la région de Lanaudière.</li> <li>- Église Ste-Geneviève-de-Berthier : sa fondation date de 1727, elle est classée au 18<sup>e</sup> rang des plus vieilles églises du Québec.</li> <li>- Chemin du Roy : il a été construit en 1737 et était la première et la seule voie carrossable pendant plusieurs années.</li> <li>- D'Autray est la seule MRC dans Lanaudière dont le budget total investi dans le secteur du loisir a diminué (-2 %).</li> <li>- La plupart des équipements sportifs, culturels, de plein-air et récréatifs se situent principalement à Berthierville et Lavaltrie.</li> <li>- 80 % des organismes bénévoles en loisir de la MRC sont installés à Berthierville (45 %), Lavaltrie (18 %) et Lanoraie (17 %). Bien que l'implication des bénévoles soit importante, on note que la relève est plus difficile à recruter.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>Loisirs et sports Lanaudière  Conseil de la culture Lanaudière  ATRL  Municipalités</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Maison Rosalie-Cadron.</li> <li>- *Maski-Courons Brandon.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Éducation</b>	
Faible qualification de la population qui a d'importantes conséquences sur le marché du travail : pauvreté, compétitivité des entreprises, etc.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de valorisation de l'éducation professionnelle et technique.</li> <li>- La sensibilisation auprès des employeurs au fait qu'ils ne doivent pas offrir de façon précipitée des emplois à des jeunes avant qu'ils n'aient obtenu leur diplôme.</li> <li>- Les services de transport sont déficients, rendant l'accès difficile à la formation.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2001, la MRC de D'Autray, avec un pourcentage de 42.2 %, occupait le troisième rang parmi les MRC ayant les plus fortes proportions de personnes qui n'ont pas obtenu un diplôme d'études secondaires.</li> <li>- En 2001, parmi les individus ayant un diplôme, 38 % avaient un niveau de scolarité de la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> année, 19 % avaient obtenu un certificat d'études secondaires, et 14 %, un certificat ou un diplôme d'une école de métiers.</li> <li>- Le décrochage scolaire est plus important chez les garçons que chez les filles.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	CSS Déclic-Action Centre multiservice des Samares-Pavillon L'Envol Groupe populaire déclic Au bord des mots CRÉVALE Emploi-Québec de Berthierville
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Projet Oser-Jeunes.</li> <li>- Projet Québec-enfants (de 0 à 5 ans) à St-Gabriel.</li> <li>- Projet de mobilisation du CJE.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Communautaire</b>	
Mouvement communautaire peu ou mal connu, et sous financé.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sous financement des organismes.</li> <li>- L'absence de ressources financières adéquates ne permettant pas d'intervenir suffisamment au niveau public, ni au niveau des décideurs.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les organismes sont, pour un bon nombre d'entre eux, toujours à la recherche de nouvelles sources de financement car l'apport de l'État n'est pas suffisant pour leur permettre d'accomplir leur mission. Cette problématique engendre d'importantes conséquences : roulement du personnel, temps énorme pour la recherche de financement, etc.</li> <li>- On dénombre plus d'une trentaine d'organismes communautaires dans la MRC avec des concentrations à Ville St-Gabriel, Lavaltrie et Berthierville.</li> <li>- Les organismes interviennent dans plusieurs secteurs et auprès de populations différentes : familles, jeunes, femmes, personnes âgées, alphabétisation, prévention, personnes handicapées, santé mentale, santé physique et faibles revenus.</li> <li>- La majorité d'entre eux sont membres de la TOCA ainsi que de la TROCL. Plusieurs font aussi partie de regroupements nationaux, lesquels les représentent au plan politique.</li> <li>- Les organismes basent leurs actions sur les principes de l'éducation populaire. Le milieu communautaire est également un milieu générateur d'emplois et il permet à beaucoup de personnes de se réinsérer dans la société.</li> <li>- L'ensemble des organismes sont reconnus et financés par le gouvernement. Celui-ci a adopté une politique de l'action communautaire ainsi qu'une politique d'éducation des adultes et de formation continue.</li> <li>- Les organismes communautaires sont souvent à la base d'initiatives novatrices répondant aux divers besoins de la communauté.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>TOCA TROCL CLSC CLDS de D'Autray TPDSL</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource en prévention de Déclic "Les p'tits succès" visant la prévention au primaire.</li> <li>- Projet de sécurité alimentaire avec les groupes qui travaillent avec les personnes à faible revenu.</li> <li>- Projet de prévention de la violence faite aux enfants (Cible Famille Brandon).</li> </ul>

## PORTRAIT DE LA MRC DE JOLIETTE

<b>Territoire</b>	
La MRC de Joliette vit une dualité urbaine et rurale.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité de la CMM pose des défis en matière d'aménagement et de développement.</li> <li>- La possibilité d'un étalement urbain ainsi qu'une déstructuration des noyaux villageois avec le développement résidentiel dans les milieux ruraux.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie totale : 418 km<sup>2</sup> dont une grande majorité relève de la ruralité. Elle occupe un petit territoire dans Lanaudière.</li> <li>- La ville de Joliette est la capitale de la région administrative de Lanaudière et constitue le pôle de services régionaux (santé, communautaire, etc.) de Lanaudière, surtout pour les MRC de D'Autray et Matawinie.</li> <li>- Le territoire de la MRC est situé sur la rive nord du fleuve St-Laurent et est établi sur les rives de la rivière l'Assomption. On compte deux autres rivières : Ouareau et Rouge.</li> <li>- Le relief du territoire de la MRC de Joliette se compose de deux ensembles géomorphologiques : 90 % (les basses terres du St-Laurent) composé de terres propices à l'exploitation agricole, et 10 % (le plateau laurentien au nord), plus propice à la villégiature mais qui a une valeur agricole considérable.</li> <li>- La première occupation du sol est l'agriculture, et la deuxième est la résidence qui couvre 20 % de la superficie du territoire.</li> <li>- Le développement urbain se fait de façon éclatée, notamment dans les municipalités de St-Paul, St-Ambroise et Notre-Dame-de-Lourdes.</li> <li>- La ville de Joliette est considérée comme dévitalisée.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>MRC de Joliette            CLD de Joliette            Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec            UPA            CARA            MTQ            SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Démarche de développement durable MRC Joliette.</li> <li>- *Démarche d'animation locale des Pactes ruraux.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Socio-démographie</b>	
Concentration des services et organismes de soutien dans la ville de Joliette, ce qui attire les personnes défavorisées.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exode des jeunes instruits vers d'autres régions.</li> <li>- L'exode des personnes âgées vers Joliette.</li> <li>- L'accueil de nouvelles familles qui n'ont pas d'attachement territorial dans les milieux ruraux.</li> <li>- La conciliation du développement rural et urbain afin d'éviter de déplacer des populations.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 14 % (57 267 personnes) de la population lanaudoise habite sur le territoire de la MRC de Joliette (quatrième MRC la plus peuplée dans Lanaudière).</li> <li>- La population a augmenté dans l'ensemble des municipalités rurales, entre 2001 et 2006.</li> <li>- La perspective d'augmentation de la population est plus faible dans la MRC (3.7 %) que dans Lanaudière (11.3 %).</li> <li>- Il y a peu de retour dans la MRC : la population âgée de 35 à 39 ans a connu une chute de 10 % entre 1991 et 2001, contrairement aux MRC : Montcalm, L'Assomption et Les Moulins.</li> <li>- Un exode des jeunes instruits vers d'autres régions, et un exode des jeunes plus défavorisés et des personnes âgées vers Joliette.</li> <li>- Selon le recensement de 2001, au cours des sept dernières années, la population des 55 ans et plus s'est accrue de plus de 5 %, alors que la population des moins de 24 ans diminuait de 3.2 %, tendant à démontrer un phénomène de vieillissement marqué de la population de la MRC de Joliette. L'âge médian (41 ans) est supérieur à la moyenne québécoise (39 ans).</li> <li>- La population de la MRC est composée à 1.4 % d'immigrants contre 2 % dans la région de Lanaudière, et 10 % au Québec. Toutefois, Lanaudière est la sixième région québécoise de destination des immigrants, si l'on exclut la région métropolitaine de Montréal et la région de la Capitale-Nationale.</li> <li>- La MRC de Joliette se place au premier rang parmi les MRC lanaudoises quant à la proportion de ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales.</li> <li>- Les familles et personnes les plus défavorisées (faible revenu, familles monoparentales, aînés, personnes seules) se concentrent dans les municipalités de Joliette, dans le sud de St-Charles-Borromée et dans le Village St-Pierre.</li> <li>- Une tendance pour les personnes plus défavorisées et les personnes âgées à se rapprocher des centres de services situés à Joliette (santé, transport, justice, etc.)</li> <li>- Le revenu moyen de la population de la MRC est inférieur à celui de Lanaudière.</li> <li>- Des disparités notables entre les municipalités de la MRC quant au revenu médian des ménages privés (St-Charles-Borromée, St-Thomas et St-Paul : revenu plus élevé / Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, Village St-Pierre : revenu moins élevé).</li> <li>- 64 % des personnes de la MRC n'ont pas déménagé entre 1996 et 2001, ce qui est un peu inférieur à la moyenne lanaudoise.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CJE de D'Autray-Joliette  TPDSL  DSPE  CLDS de Joliette  Emploi-Québec de Joliette  CLSC de Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décrochage scolaire : projets du CJE (Segunda Suerte, Service de soutien à la motivation scolaire, Solidarité Jeunesse).</li> <li>- Recherche action exode des personnes âgées en milieu rural.</li> </ul>

<b>Économie</b>	
Développement économique qui se fait timide.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation de la relève des entreprises (surtout les entreprises familiales) en regard au phénomène du vieillissement de la population et à l'exode des jeunes.</li> <li>- La priorité aux créneaux d'excellence dans les secteurs industriels (fabrication mécanique et transformation agro-alimentaire).</li> <li>- Le maintien de l'équilibre entre petites et grandes surfaces commerciales.</li> <li>- Le décrochage scolaire.</li> <li>- La pénurie et la formation de la main-d'œuvre actuelle et future.</li> <li>- Le développement intégré.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC de Joliette se distingue par la diversité de son économie.</li> <li>- L'espace pour le développement industriel, touristique et agricole ne manque pas.</li> <li>- Les parcs industriels ne sont pas coordonnés dans la MRC et sont le reflet de problématiques politiques.</li> <li>- On note un manque d'outils financiers pour le démarrage d'entreprises.</li> <li>- La MRC s'oriente vers le développement des secteurs de la fabrication mécanique et de l'industrie bioalimentaire. Dans le secteur secondaire, on compte deux grands secteurs : le manufacturier et la construction. Toutefois, on note que la valeur des permis de construction dans la MRC est celle qui a le moins progressé dans Lanaudière.</li> <li>- Parmi les entreprises manufacturières, on compte deux secteurs : la transformation du bois (35) et la transformation des métaux (32).</li> <li>- Le secteur tertiaire est plus important dans la MRC de Joliette que dans toute la région de Lanaudière. On constate une saturation dans le secteur commercial.</li> <li>- Les villes de la MRC présentent des taux d'activité, d'emploi et de chômage très disparates.</li> <li>- Même si le taux de chômage de la MRC est semblable à la moyenne lanauoise et qu'il a diminué de 25 % entre 1996 et 2001, il affiche la plus faible diminution de Lanaudière.</li> <li>- Même en considérant la croissance record (56.9 % en 2001) du nombre d'emplois, le taux d'activité de la MRC est le seul qui ait reculé dans Lanaudière.</li> <li>- Les industries les plus importantes en terme d'effectifs sont : les aliments et les boissons (14.1 %), le caoutchouc et le plastique (17.5 %). Quatre entreprises employant plus de 500 personnes sont présentes dans la MRC de Joliette. Depuis 10 ans, 50 % des nouveaux emplois ont été créés par des TPE, et plus de 80 %, par des TPE et des PME.</li> <li>- On constate une perte de la qualité des emplois.</li> <li>- La fermeture de plusieurs usines dans la MRC et la présence de plusieurs entreprises de filières internationales rendent les emplois plus précaires et moins rémunérés.</li> <li>- Les salaires précaires sont une des raisons de l'exode des jeunes instruits.</li> <li>- En 2001, le taux de diplomation des personnes âgées de 15 ans et plus, que ce soit au niveau secondaire ou professionnel, est en majorité inférieur à la moyenne lanauoise. Toutefois, le taux de diplomation au niveau collégial et universitaire est supérieur à la moyenne lanauoise.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>MRC de Joliette  CSS  CLD de Joliette  CDRL  Chambre de Commerce du Grand Joliette  SODIL  MDEIE  Emploi-Québec de Joliette  CRÉL  CJE de D'Autray-Joliette  Société de développement du centre-ville de Joliette  DÉC  Cégep dont CITAL  Parc industriel J-A Roy à Joliette-St Paul et à Notre-Dame-des Prairies  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation du centre-ville de Joliette.</li> <li>- *Lanaupôle Fibres.</li> <li>- Agrandissement de Graymont.</li> <li>- Parc industriel Nazaire-Laurin (aut. 31).</li> <li>- Consolidation de la Bridgestone/Firestone.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.



<b>Économie sociale</b>	
Secteur en croissance qui a besoin de soutien et de réseautage.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appropriation d'une définition commune.</li> <li>- Le développement des entreprises d'économie sociale.</li> <li>- La conciliation des missions sociale et économique.</li> <li>- Le manque de culture entrepreneuriale.</li> <li>- Le recrutement, la rétention et la qualification du personnel.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % des entreprises d'économie sociale de Lanaudière se localisent dans la MRC de Joliette et se répartissent principalement dans les secteurs : commerce et services, services de garde et aide domestique.</li> <li>- Trois des six entreprises d'insertion sociale et professionnelle sont situées dans la MRC de Joliette : l'Annexe à Roland, la ferme D-Trois-Pierre et les Ateliers du Carrefour. De plus, TAL a une succursale sur le territoire.</li> <li>- Le nombre moyen d'années d'existence des entreprises est de 13 ans, comparativement à 15 ans pour Lanaudière.</li> <li>- Le nombre d'emplois en économie sociale dans la MRC de Joliette représente 15 % des emplois en économie sociale dans Lanaudière.</li> <li>- Le niveau salarial dans les entreprises d'économie sociale est souvent précaire.</li> <li>- La MRC de Joliette compte le tiers des bénévoles oeuvrant dans les entreprises d'économie sociale dans Lanaudière.</li> <li>- Les structures accompagnatrices des entreprises d'économie sociale sont peu nombreuses.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>TRESL  Caisse d'économie solidaire Desjardins  CLD de Joliette  CSSSNL  CDRL  MDEIE  Emploi-Québec de Joliette  CRÉL  CJE de D'Autray-Joliette  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Ressourcerie MRC Joliette.</li> <li>- *Activités régionales de promotion.</li> <li>- *École entrepreneuriat culturel.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Environnement</b>	
Peu d'organismes voués à l'environnement, portrait incomplet et ne semble pas être une priorité dans la MRC de Joliette.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact des activités agricoles sur les rivières : ces impacts vont en grandissant à mesure que les rivières coulent vers le sud.</li> <li>- La controverse relative au projet d'agrandissement du site d'enfouissement à St-Thomas.</li> <li>- La poursuite des efforts de sensibilisation et de réduction des impacts environnementaux négatifs.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC n'a pas de politique environnementale.</li> <li>- En 1995, environ 77 % de la population utilisait de l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc, et environ 23 % s'approvisionnait à partir de puits privés très vulnérables aux contaminations par les engrais chimiques ou organiques et par les pesticides.</li> <li>- 25 % de la population déversait ses eaux usées ailleurs que dans un réseau d'égout (fosse septique ou aucun assainissement).</li> <li>- La qualité de l'eau de la rivière l'Assomption est considérée comme bonne et s'est beaucoup améliorée depuis la mise en service des étangs aérés.</li> <li>- La CARA a déposé le schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière l'Assomption.</li> <li>- Les bassins versants de nos rivières sont considérés comme « dégradés ».</li> <li>- 80 % de la pollution affectant ces rivières provient du lessivage et du drainage des terres agricoles.</li> <li>- La MRC de Joliette assume la gestion des matières résiduelles d'origine domestique, à l'exception des matières textiles dont la gestion est assumée par les OSBL.</li> <li>- La MRC compte aussi un centre de tri des matières recyclables, un centre de valorisation des résidus de bois et un éco-centre à St-Paul.</li> <li>- La MRC est loin d'atteindre les taux de récupération fixés, sauf pour les consignes.</li> <li>- Le site de St-Thomas est le seul site d'enfouissement autorisé dans la MRC. On y trouve un centre de traitement des boues de fosses septiques, des eaux lixivia et une usine de valorisation énergétique des biogaz.</li> <li>- 50 % des déchets viennent de l'extérieur de Lanaudière.</li> <li>- En 2001, dans le secteur municipal, sur les 26 463 tonnes métriques de matières résiduelles, 24 % ont été récupérées, et 76 % ont été enfouies. En 2008, la MRC prévoit que 27 361 tonnes seront produites, 59 % seront récupérées, et 41 % seront enfouies.</li> <li>- En 2000, la concentration de particules en suspension dans l'atmosphère de Joliette était de très loin la pire au Québec.</li> <li>- 19 % des producteurs agricoles ont cultivé ou cultivent encore des plantes OGM. Les 2/3 y consacraient moins du quart de leur superficie en culture.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>MRC de Joliette  EBI et filiales (Nord-Ben)  Organismes communautaires pour le réemploi et la récupération  COSE  CREL  Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec  BAPE  UPA  CARA  Recyc-Québec  Ciment St-Laurent  Entreprise Charrette et Nicoletti-Généreux Inc.  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Ressourcerie MRC de Joliette.</li> <li>- Table de concertation COSE/Graymont et trois municipalités pour l'agrandissement de la carrière.</li> <li>- La Kruger a diminué ses déchets d'un tiers.</li> <li>- Les améliorations chez Ciment St-Laurent.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Transport</b>	
Transport en commun : dossier chaud depuis très longtemps.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté du MTQ d'élever un muret sur la route 131 à la hauteur de Notre-Dame-de-Lourdes pour augmenter la fluidité de la circulation.</li> <li>- L'augmentation de l'accessibilité du transport en commun en l'adaptant davantage aux besoins des citoyens et aux milieux ruraux (transport versus emploi, loisirs, environnement, etc.)</li> <li>- Le service de transport collectif insatisfaisant pour la liaison Joliette-Montréal.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La route 131 est une route très fréquentée et « de transit ».</li> <li>- Il existe actuellement trois circuits couvrant le Grand Joliette, qui n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années.</li> <li>- Si les municipalités rurales ne sont pas desservies par la CTMRC, elles le sont de façon insatisfaisante par le CRTL.</li> <li>- Il existe trois voies ferroviaires qui passent dans la MRC : Canadian national, Compagnie du chemin de fer Lanaudière, Québec-Gatineau.</li> <li>- Le transport de marchandises par camion est bien développé dans la MRC.</li> <li>- Il existe une gare VIA rail à Joliette. Circuit : Montréal-Joliette-Jonquière.</li> <li>- Il existe des pistes cyclables pour les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies, St-Charles-Borromée, Crabtree et St-Ambroise, mais elles ne sont pas connectées entre elles.</li> <li>- La liaison Montréal-Joliette en autobus n'est pas au point et il n'existe pas de train de banlieue vers Montréal.</li> <li>- Il existe un aéroport à St-Ambroise.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CTMRCJ  CRTL  Transport adapté Joliette Métropolitain  Entreprises privées de transport  Compagnies de taxi  Bell Gaz  VIA Rail  Loisirs et sports Lanaudière  Vélo-Québec  CREL  CSS  MTQ  UPA  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *Actualisation des circuits de transport en commun (CTMRCJ et CLDS de Joliette).</li> <li>- *Voie de contournement Notre-Dame-de-Lourdes.</li> <li>- *Réseau cyclable MRC de Joliette.</li> <li>- *Projet d'une piste cyclable (Crabtree, St-Thomas, St-Ambroise).</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Santé</b>	
Indice de défavorisation très élevé par rapport à la moyenne québécoise et accessibilité insuffisante aux soins.	
<b>Le principal enjeu</b>	- Le taux de défavorisation qu'il faut diminuer.
<b>Les données significatives</b>	<p>- Selon l'indice de Pampalon<sup>1</sup>, on constate de grandes disparités de défavorisation et favorisation entre les quartiers des municipalités de la MRC (certains quartiers de Joliette et Notre-Dame-de-Lourdes versus certains quartiers de St-Charles-Borromée et Joliette). Les municipalités sont plus favorisées socialement que matériellement.</p> <p>- Le taux d'enfants âgés de 0 à 17 ans signalés à la protection de la jeunesse est légèrement supérieur à la moyenne lanadoise.</p> <p>- L'espérance de vie est légèrement inférieure à la moyenne lanadoise.</p> <p>- Les principales causes de décès sont, par ordre d'importance : les maladies de l'appareil circulatoire, les cancers, les maladies de l'appareil respiratoire, de l'appareil digestif ainsi que les traumatismes et empoisonnements. La MRC de Joliette est légèrement moins touchée par ces maladies que la population lanadoise.</p> <p>- On compte 16 cliniques médicales : Joliette (cinq), St-Charles-Borromée (cinq), Notre-Dame-des-Prairies (deux), St Paul (une), St-Thomas (une), St-Ambroise (une), un CLSC, un hôpital (on en compte deux dans Lanaudière), deux centres de réadaptation et un centre jeunesse. Par rapport aux autres MRC, Joliette est bien desservie.</p> <p>- En 2005, on pouvait compter un médecin pour 1 800 personnes dans la MRC de Joliette, alors que la moyenne était, en 2003, au Québec, d'un médecin pour 1 000 personnes.</p> <p>- Le CHRDL dessert une population importante qui provient des MRC de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm.</p> <p>- Des 86 hôpitaux au Québec, le CHRDL a une note de 75 % dont 58 % pour les urgences et 79 % pour la chirurgie (la meilleure note est de 100 %, et la pire est de 32 %).</p> <p>- Le déplacement des personnes âgées du nord de la région vers Joliette crée des pressions supplémentaires.</p>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CSSSNL</p> <p>CHRDL</p> <p>CLSC de Joliette</p> <p>Établissements du réseau de la santé et des services sociaux</p> <p>Agence de la santé publique</p> <p>Cliniques médicales</p>
<b>Exemple de projets en cours</b>	- Programme de formation en médecine.

<sup>1</sup> La dimension « matérielle » est analysée par les indicateurs : proportion des gens sans diplôme d'étude secondaire, revenu personnel moyen, proportion des personnes occupant un emploi.

La dimension « sociale » est analysée par les indicateurs : proportion des gens séparés, divorcés ou veufs, proportion des personnes vivant seuls, proportion des familles monoparentales.

<b>Jeunesse</b>	
Une MRC qui se démarque par le niveau de formation de ses jeunes et l'offre de formation par rapport à Lanaudière.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déséquilibre démographique entraînant une réduction de la place des jeunes dans la société et des problèmes de recrutement de la main-d'œuvre.</li> <li>- La prévention du décrochage scolaire et la consolidation des entreprises d'insertion à l'emploi.</li> <li>- Le développement des services pour les jeunes en milieu rural.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans Lanaudière, Joliette est parmi les MRC où le poids démographique des jeunes âgés entre 15 et 29 ans est le plus élevé (18.3 % de la population), mais ce poids tend à diminuer.</li> <li>- On note un problème de rétention des jeunes diplômés, et ce, malgré la présence du cégep.</li> <li>- Le transport collectif n'est pas adapté aux jeunes, ni aux adultes.</li> <li>- Le taux d'enfants âgés de 0 à 17 ans signalés à la protection de la jeunesse est légèrement supérieur à la moyenne lanauoise.</li> <li>- Le taux de décrochage scolaire est de 26.9 % dans la MRC, celui-ci étant comparable au taux de Lanaudière.</li> <li>- Les jeunes décrochent de plus en plus tôt.</li> <li>- Le taux de diplomation aux niveaux secondaire et professionnel des jeunes âgés entre 20 et 39 ans est inférieur à celui de Lanaudière, mais il est supérieur, en ce qui a trait à la formation collégiale et universitaire.</li> <li>- Pour la CSS, en 2000-2001, on note que 66 % des élèves sont sortis de l'école avec un diplôme, alors qu'en 2004-2005, seulement 57 % sont sortis avec un diplôme.</li> <li>- On note la présence de nombreux programmes et établissements de formation dans la MRC de Joliette.</li> <li>- Le cégep de Joliette n'a pas de service de résidence étudiante.</li> <li>- On note la présence de deux coopératives jeunesse de services (Joliette et St-Charles-Borromée).</li> <li>- On note l'importance des activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes.</li> <li>- En 2006, 18 entreprises conduites par des jeunes de moins de 35 ans, ont vu le jour dans la MRC de Joliette.</li> <li>- Le taux de chômage des jeunes âgés entre 15 et 29 ans dans la MRC de Joliette, est supérieur à la moyenne lanauoise.</li> <li>- Seulement trois municipalités sur 10 se seraient dotées d'une politique familiale.</li> <li>- On constate une migration des jeunes de la rue de Montréal vers Joliette.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>Annexe à Roland  Forum jeunesse Lanaudière  CJE de D'Autray-Joliette  Les Ateliers du Carrefour  CLSC de Joliette  CRÉVALE  Maison des jeunes Café-rencontre 12-17 du grand Joliette  École des arts de la scène  Ferme D-Trois-Pierre  Cégep  CSS  CLE de Joliette  Travailleurs de rue  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison des jeunes Notre-Dame-de-Lourdes.</li> <li>- Travailleur de corridor (Cégep).</li> </ul>

<b>Agriculture</b>	
L'industrie de l'agriculture a connu une croissance entre 1996-2001 dans la MRC, et connaît actuellement un léger recul. Toutefois, elle reste bien diversifiée.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution urbaine pouvant exercer des pressions sur le territoire agricole (problèmes de spéculation foncière et de cohabitation).</li> <li>- Le besoin de relève agricole (accessibilité) et de main-d'œuvre spécialisée (diversification de l'agriculture, gestion, technologies, etc.)</li> <li>- Le besoin de développement de capacités concurrentielles.</li> <li>- Le manque de concertation et de travail collectif (mise en marché, planification de la production et promotion).</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La superficie agricole de la MRC représente 16 % de celle de la région.</li> <li>- Les municipalités tentent le dézonage des portions du territoire agricole (contrôlé par la CMM et la CPTAQ) en zones commerciale, résidentielle ou industrielle.</li> <li>- La qualité des sols est bonne.</li> <li>- Les terres pour la culture de masse occupent la majorité du territoire.</li> <li>- Les productions agricoles sont, par ordre d'importance : production laitière, production porcine, pomme de terre, produits maraîchers et aviculture.</li> <li>- Bien que la recherche et le développement dans le domaine de la transformation agro-alimentaire soient une priorité pour la MRC, on compte peu de projets de transformation des produits agricoles.</li> <li>- Le nombre de fermes diminue plus vite que dans la région lanauoise, mais la superficie du territoire agricole ne diminue que très peu.</li> <li>- La valeur du capital agricole a augmenté dans Lanaudière, surtout à Joliette.</li> <li>- La communauté des exploitants agricoles vieillit.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>CLD de Joliette  CDBL  UPA  Collectif de formation agricole de Lanaudière  Centre d'emploi agricole de Lanaudière  CITAL  Syndicat de la relève agricole de Lanaudière  Ferme-École Desjardins de Lanaudière  DFS</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition agricole régionale Rive-Nord à St-Thomas.</li> <li>- *Lanaupôle Fibres.</li> <li>- Recherche et développement en transformation agro-alimentaire.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Tourisme</b>	
<b>Stratégies de concertation à développer pour mieux se promouvoir.</b>	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les alliances et les stratégies de concertation qu'il faut accroître, notamment pour la promotion touristique de la MRC.</li> <li>- L'identité et l'image touristique dont doit se doter la MRC, notamment en soutenant l'émergence d'événements ponctuels et conjoints.</li> <li>- La valorisation de la formation du personnel, notamment en anglais.</li> <li>- Les alternatives à trouver pour réduire le taux de roulement du personnel.</li> <li>- Le manque de visibilité de la MRC et le manque d'outils d'information pour les visiteurs.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La MRC de Joliette offre un éventail de produits touristiques diversifiés et de notoriété, dont les principaux sont : Festival de Lanaudière et Festival Mémoire et Racines, Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, Festi-Glace, ainsi que boutiques d'artisanat.</li> <li>- Les produits d'appels de la MRC sont portés par quelques organisations reconnues (parc régional, festivals, etc.) qui se préoccupent davantage de l'opération de leurs entreprises que de la promotion touristique.</li> <li>- L'offre de l'agrotourisme est diversifiée. Le tourisme est la vocation secondaire de ces entreprises.</li> <li>- Le nombre de chambres est de 277. Sept établissements hôteliers, neuf gîtes, deux résidences de tourisme, un centre de vacances. On compte également sept campings. Dans la MRC de Joliette, on dispose de 20 % des unités d'hébergement de Lanaudière. Dans les périodes des festivals, on note un manque flagrant de chambres dans la MRC.</li> <li>- On note un faible investissement en promotion par rapport aux autres MRC de Lanaudière.</li> <li>- On note un manque de concertation des entreprises pour la promotion touristique.</li> <li>- On remarque une mauvaise signalisation touristique.</li> <li>- On note que peu d'entreprises de la MRC de Joliette sont membres de l'ATRL.</li> <li>- L'absence d'un centre de congrès.</li> <li>- La majorité des visiteurs sont des excursionnistes saisonniers, principalement lanaudois.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>Action tourisme  CLD de Joliette  Office du tourisme et des congrès de la région de Joliette  ATRL  CDBL  Chambre de Commerce du Grand Joliette  Société de développement du centre-ville de Joliette  École hôtelière Barthélemy-Joliette  Festival international de Lanaudière  Festival Mémoire et Racines  Centre culturel de Joliette  Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles  Musée d'art de Joliette  SADC de D'Autray-Joliette</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hexagone : répertoire et calendrier culturel.</li> <li>- Le vignoble à St Thomas.</li> <li>- Développement continu de nouveaux outils de promotion par l'ATRL.</li> </ul>

<b>Loisir, Culture et Patrimoine</b>	
Équipements culturels de loisirs et sportifs à développer et patrimoine à mettre en valeur.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de mise en valeur du patrimoine bâti.</li> <li>- La reconnaissance et le financement déficients de certains organismes culturels.</li> <li>- L'amélioration de l'accès et des conditions de pratiques culturelles, et ce, surtout pour la population de la MRC.</li> <li>- Le manque de réseaux cyclables et de centres multisports.</li> <li>- La promotion de la présence de professionnels en loisir dans chacune des municipalités.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine : quelques bâtiments d'intérêt (Héritage des Clercs de St-Viateur, Circuit historique du centre-ville de Joliette, Maison Antoine-Lacombe, Mémorial des bénédictines, etc.)</li> <li>- Faible implication des citoyens pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et de l'histoire dans Lanaudière.</li> <li>- Dans Lanaudière, davantage de MRC que de villes ont adopté une politique culturelle, la MRC de Joliette ne s'en n'est pas encore dotée d'une.</li> <li>- Le rayonnement de certains événements culturels et festivals ainsi que la présence du Musée d'art et du Centre culturel de Joliette mettent Joliette en avant de la scène culturelle de Lanaudière.</li> <li>- Parmi les équipements de loisir de la MRC, on en compte 88 de plein air, 34 culturels, 38 communautaires, et 190 sportifs. La plupart de ces équipements se situent dans le Grand Joliette.</li> <li>- Les ententes « école-municipalité » pour le partage des équipements intérieurs et extérieurs sont bien développées.</li> <li>- Six municipalités sur 10 offrent des emplois permanents en loisir.</li> <li>- Le pourcentage du budget « loisirs » des municipalités a augmenté et se retrouve au-delà de la moyenne lanauoise (troisième position). Toutefois, cette bonne position est surtout due à l'investissement massif de quelques municipalités, dont Crabtree et St-Charles-Borromée.</li> <li>- On remarque un essoufflement des bénévoles.</li> <li>- Le réseau des bibliothèques est intéressant, mais déficient.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>Loisirs et Sports Lanaudière Musée d'art de Joliette Centre culturelle de Joliette Culture Lanaudière Municipalités Troupes de théâtre Amphithéâtre Salle Roland Brunelle Cégep Festivals CRÉDIL</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hexagone.</li> <li>- École d'entrepreneuriat culture.</li> <li>- Île de la biodiversité.</li> </ul>



<b>Éducation</b>	
Malgré la présence de programmes de formation aux niveaux secondaire, professionnel, collégial et universitaire, on note que le taux de diplomation aux niveaux secondaire et professionnel reste sous la moyenne lanadoise.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La consolidation des efforts en formation de la main-d'œuvre pour attirer des entreprises innovantes (formation professionnelle, maîtrise d'une langue seconde, etc.)</li> <li>- L'acquisition de connaissances et de formation à favoriser chez les employés pour faire face aux changements économiques.</li> <li>- La consolidation des efforts pour contrer le décrochage scolaire.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence dans la MRC de programmes de formation professionnelle au secondaire, de formation collégiale et universitaire.</li> <li>- Même si la majorité des cours professionnels de la région sont offerts à Joliette, l'offre de cours et d'options de formation secondaire et professionnelle dans Lanaudière reste précaire.</li> <li>- En 2001, le taux de diplomation des personnes âgées de 15 ans et plus, que ce soit au niveau secondaire ou professionnel, est en majorité inférieur à la moyenne lanadoise. Toutefois, le taux de diplomation au niveau collégial et universitaire est supérieur à la moyenne lanadoise.</li> <li>- Parmi la population âgée entre 20 et 64 ans, 24 % n'a pas de diplôme d'études secondaires.</li> <li>- Les municipalités de Crabtree et de St-Ambroise affichent les taux de diplomation les plus bas.</li> <li>- Les garçons présentent un taux de diplomation inférieur aux filles.</li> <li>- Plus de 30 % des jeunes âgés entre 15 et 24 ans qui sont sur le marché du travail n'ont pas de formation qualifiante ou de diplôme d'études secondaires.</li> <li>- Selon le recensement de 2001, moins de 1 % de la population maîtrise une langue seconde.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>Cégep  CSS  Comité PAS  CRÉVALE  Emploi-Québec de Joliette  CRÉL  CJE de D'Autray-Joliette  CLD de Joliette  Action RH Lanaudière  Essor II  Centre Lanaudière d'emploi pour femmes  Ferme-École Desjardins de Lanaudière  Centre régionale de formation de Lanaudière  MÉPAL</p>
<b>Exemples de projets en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *École d'entrepreneuriat culturel.</li> <li>- *Oser-Jeunes (CRÉVALE).</li> <li>- *Plateforme (formation touristique).</li> <li>- Mise en réseau des bibliothèques lanadoises.</li> </ul>

\* projet auquel la SADC de D'Autray-Joliette participe.

<b>Communautaire</b>	
Concentration très importante d'organismes communautaires à Joliette.	
<b>Les principaux enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque de sources de financement qui engendre un roulement important du personnel, une perte d'énergie et de temps voués à la recherche de financement.</li> <li>- L'autonomie des organismes parfois menacée à cause d'un contrôle exacerbé des bailleurs de fonds.</li> <li>- La consolidation de la concertation.</li> <li>- La reconnaissance de la contribution de ces organismes au développement régional.</li> </ul>
<b>Les données significatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec sa cinquantaine d'organismes communautaires, la MRC accueille sur son territoire près de 30 % des organismes de la région de Lanaudière (250 organismes).</li> <li>- On note une concentration importante des organismes de la MRC à Joliette.</li> <li>- La répartition des organismes communautaires, en rapport avec le nombre de personnes desservies, est inégale.</li> <li>- Les organismes couvrent de nombreux secteurs d'intervention et une clientèle variée.</li> <li>- Les organismes sont souvent financés par les ministères représentant leur secteur respectif. Le ministère de la Santé et des Services sociaux est le plus imposant bailleurs de fonds dans la MRC de Joliette.</li> <li>- On constate des difficultés dans le recrutement et la rétention des bénévoles, comme partout au Québec.</li> </ul>
<b>Les principaux acteurs</b>	<p>SACA  TROCL  CLSC de Joliette  TPDSL  Regroupement des organismes communautaires de la MRC de Joliette  Carré St-Louis  Fondation communautaire canadienne de Lanaudière  Centraide  Caisse d'économie solidaire</p>

## **PORTRAIT DES PRINCIPAUX ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU MILIEU**

La SADC de D'Autray-Joliette partage l'intervention en développement sur ses territoires avec d'autres acteurs locaux et régionaux. Son approche de concertation favorise la complémentarité et le partenariat dans les actions. De plus, consciente d'être partie prenante d'une dynamique qui dépasse ses territoires, elle souhaite arrimer son travail aux priorités régionales.

Dans ce contexte, elle tient compte des priorités d'action des principaux acteurs concernés, soit les centres locaux de développement (CLD) et la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉL).

### **Centres locaux de développement**

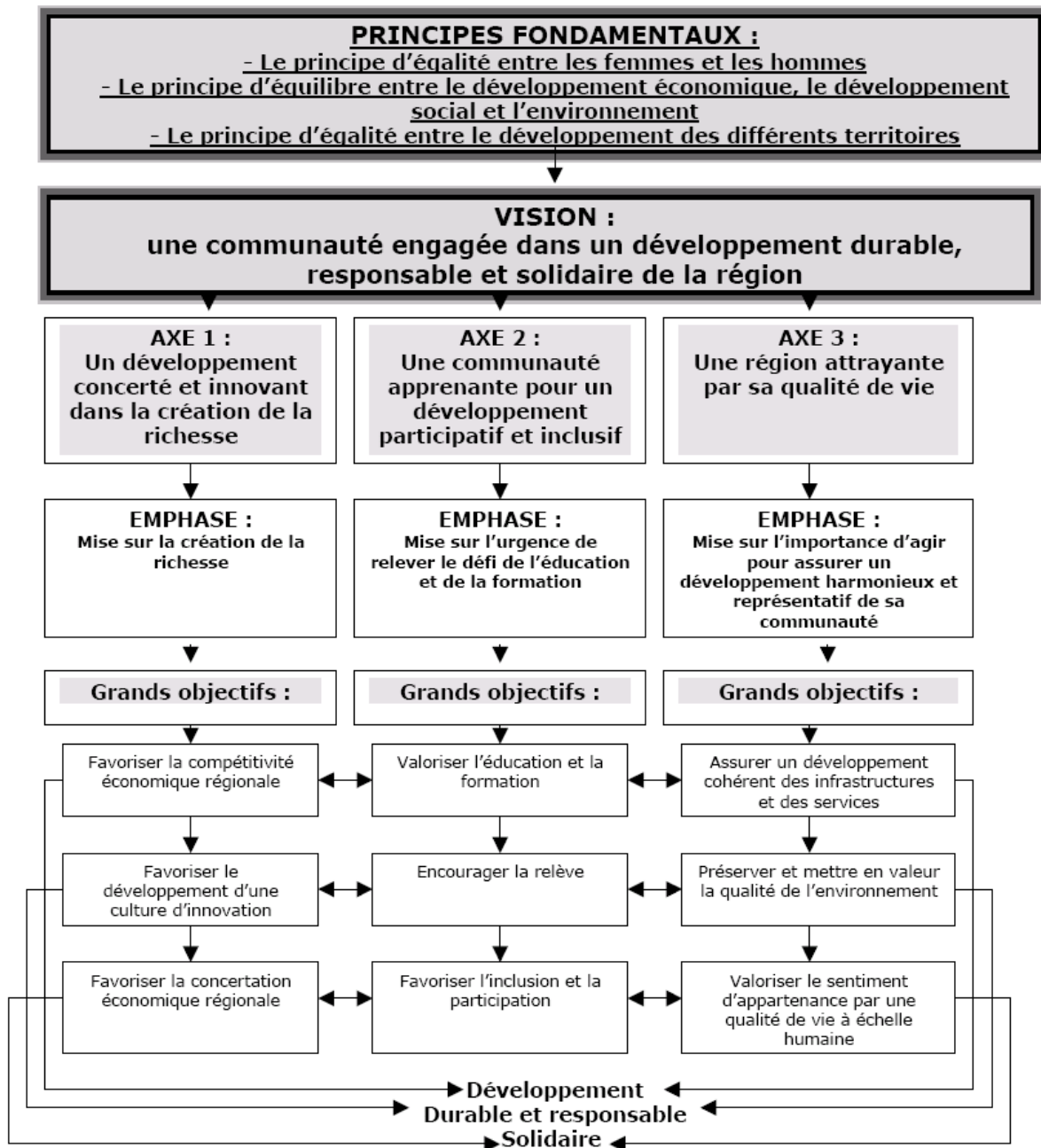
Outre le soutien régulier offert aux entrepreneurs de son territoire, le CLD de Joliette oriente son intervention, depuis quelques années, sur une offre de formation et le soutien au développement du secteur touristique, culturel, de la transformation agro-alimentaire et du secteur agricole et des industries connexes. Le soutien au projet Lanaupôle Fibres et au développement d'une industrie de transformation de la fibre est, d'ailleurs, le moyen d'action privilégié pour ce dernier secteur. De plus, le CLD de Joliette retient la prospection d'entreprises, comme stratégie pour soutenir le développement industriel.

Pour sa part, le CLD de D'Autray oriente principalement son intervention aux niveaux de : la prospection et la sollicitation des entreprises de la MRC, l'exploration de nouveaux créneaux de développement pour les entreprises d'économie sociale, l'accompagnement en développement rural auprès des municipalités et la promotion des attraits touristiques de la MRC de D'Autray.

La collaboration entre la SADC de D'Autray-Joliette et les CLD des deux territoires est bien établie. Sur le terrain, le travail de soutien au développement des secteurs ciblés par ces organisations (le tourisme, par exemple) se fait en concertation, et chacun met ses outils au service du milieu. Dans les municipalités identifiées, l'animation rurale se fait conjointement entre les agents de développement mandatés.

## Conférence régionale des élus de Lanaudière

En mai 2007, la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉL) adoptait son Plan quinquennal de développement 2007-2012, suite à une démarche de consultation de l'ensemble des acteurs et intervenants de la région. Le tableau suivant, extrait du document « Plan quinquennal de développement 2007-2012, Région de Lanaudière, Vers l'élaboration d'une prospective territoriale » présente la vision, les axes et les grands objectifs retenus.



## SOMMAIRE DES PORTRAITS

### Territoire de la MRC de D'Autray

- Une géologie variée, se divisant en trois pôles : Lavaltrie-Lanoraie, Berthier et Brandon.
- La MRC est la deuxième plus grande en terme de superficie de la région de Lanaudière.
- Sa population est vieillissante, son tissu social est défavorisé, la pauvreté y est importante.
- Malgré certaines difficultés dans le secteur industriel, le nombre d'entreprises en bonne situation s'est amélioré.
- La faible qualification de la main-d'œuvre locale présente d'importantes conséquences sur le marché du travail, entre autres, la pauvreté et la faible compétitivité des entreprises.
- La situation des jeunes est problématique à plusieurs niveaux : fort taux de décrochage scolaire, main-d'œuvre qualifiée qui quitte la MRC, absence d'un continuum de services aux jeunes adultes.
- Le territoire dispose d'une situation avantageuse dans le secteur agricole. Il faut en prendre conscience et trouver des moyens innovateurs afin de protéger, promouvoir et développer les atouts du territoire.
- Au plan touristique, la MRC est la deuxième MRC de la région la plus visitée.
- La MRC a beaucoup de potentiel au niveau du loisir, de la culture et du patrimoine, mais aussi une certaine fragilité, étant donné le peu de mise en valeur, le peu de relève bénévole et le risque de disparition de certains attraits à caractère religieux et patrimonial.
- La mauvaise qualité de l'eau des rivières et des lacs et la présence d'un site d'enfouissement fort controversé inquiètent les intervenants et la population.
- Puisqu'il est encore récent, le système de transport intra-régional limite grandement l'accessibilité aux services.
- L'inquiétant manque d'accès aux services de santé, versus les besoins de la population.
- Les entreprises de l'économie sociale consacrent beaucoup de temps et de ressources à la gestion financière et à la recherche de financement.
- Le mouvement communautaire y est peu ou mal connu, et sous financé.

### Principaux freins au développement de la MRC de D'Autray

#### Les freins liés aux différents secteurs

##### TERRITOIRE

- Le schéma d'aménagement, versus les parcs industriels, et la CMM.

##### SOCIO-DÉMOGRAPHIE

- La faible croissance démographique et la difficulté d'attirer des travailleurs étrangers.
- Les différents facteurs suivants ont un impact négatif sur l'attractivité de la région pour des néo-ruraux, des travailleurs, des entrepreneurs :
  - Sous-scolarisation des parents, en particulier de la mère (un des facteurs clés des difficultés d'apprentissage des jeunes).
  - Accessibilité à la drogue (économie au noir, décrochage, criminalité).
  - Grande mobilité des familles et déménagements fréquents.
  - Exode des jeunes.
  - Dégradation de la qualité des logements (chalets transformés en résidences, insalubrité, incendies, etc.)
  - Pénurie chronique de services de santé locaux.
  - Pénurie de logements sociaux.

## ÉCONOMIE

- La prépondérance des secteurs industriels traditionnels (notamment l'industrie du bois).
- Le manque de main-d'œuvre qualifiée (notamment des soudeurs).
- Le secteur industriel anémique, non développé et le timide effort pour le promouvoir.
- La pénurie de relève en entreprise.
- Le peu d'employeurs d'envergure.
- Le pouvoir attractif de Joliette au niveau commercial.

## ENVIRONNEMENT

- L'inquiétante qualité de l'eau de certains lacs.
- L'absence de plan de réduction du transport automobile.
- Le manque de gestion locale des matières résiduelles.

## TRANSPORT

- La rareté du transport collectif.
- Une partie du territoire est loin des grands axes routiers.
- Le transport intensif de déchets.
- La Route verte inachevée à Lanoraie.

## AGRICULTURE

- La pénurie de relève.

## TOURISME

- Le peu d'hébergement touristique.
- L'offre touristique n'est pas structurée.
- La piètre qualité de l'hébergement et de la restauration dans certains secteurs de la MRC.
- L'absence d'un centre de congrès.
- La Route verte inachevée à Lanoraie.

## LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- La faiblesse de l'offre culturelle.

## ÉDUCATION

- L'absence de centre d'enseignement post-secondaire sur le territoire.

### Les freins liés à la dynamique du milieu

- Le manque d'implication citoyenne.
- Le manque de partenariat entre les instances municipales.
- Le manque de pro activité entrepreneuriale (réactions tardives aux problématiques).
- Le manque de vision concertée du monde municipal.
- Le manque de concertation entre les organisations du territoire.
- Le manque de leadership aux plans politique et économique.
- Le manque de dynamisme de certains acteurs socio-économiques.
- Le peu d'actions concertées de la part des trois pôles de la MRC.
- L'absence de vision stratégique claire endossée par les élus.

### Les freins liés aux politiques gouvernementales, tant locales que nationales

- La lourdeur administrative des ministères empêche le développement de projets.

## **Principaux leviers au développement de la MRC de D’Autray**

### Les leviers liés aux différents secteurs

#### TERRITOIRE

- Les multiples caractéristiques de l’environnement : le fleuve St-Laurent, les îles, les rives, la plaine, le piedmont et les montagnes.
- L’espace encore disponible pour le développement résidentiel, commercial et industriel.
- La bonne situation géographique.

#### ÉCONOMIE

- L’accessibilité à la propriété.
- La présence de bons parcs à vocation industrielle.
- La présence de l’autoroute 40 et la proximité du marché de Montréal.

#### ENVIRONNEMENT

- Les espaces verts.
- La qualité de vie.
- La présence des plans d’eau.

#### TRANSPORT

- La présence de l’autoroute 40.
- Le fleuve et le quai de St-Ignace-de-Loyola.
- La présence de la Route Nationale 138.

#### AGRICULTURE

- La forte présence de l’agriculture.
- Le potentiel d’agriculture biologique.

#### TOURISME

- Le potentiel de l’agrotourisme et du développement de la villégiature haut de gamme.
- La présence de la Réserve de la biosphère du Lac St-Pierre.
- La présence du chemin du Roy.
- La présence des rivières et des lacs.

### Les leviers liés à la dynamique du milieu

- Les organismes présents sur le territoire (SADC, CLD, CJE) représentent des leviers pour le développement.
- Le nombre important d’organismes sur le territoire de la MRC.
- La télé communautaire à Berthierville et à Ville St-Gabriel .
- L’hebdo local se développe au niveau culturel, et est bien engagé au niveau économique.
- La volonté des citoyens et des élus de protéger l’environnement.

### Les leviers liés aux politiques gouvernementales, tant locales que nationales

- La volonté politique de développement.

## **Territoire de la MRC de Joliette**

- La MRC présente une dualité urbaine et rurale.
- La concentration de services et d'organismes de soutien dans la ville de Joliette attire les personnes plus défavorisées.
- La relève dans les entreprises est incertaine étant donné le phénomène du vieillissement et l'exode des jeunes diplômés.
- L'industrie de l'agriculture a connu une croissance entre 1996-2001, et connaît actuellement un léger recul, cependant, elle demeure bien diversifiée.
- L'insuffisance des stratégies de concertation dans le secteur du tourisme contribue à son manque de visibilité.
- Il y aurait lieu de développer les équipements culturels, sportifs et de loisirs, et de mettre en valeur le patrimoine.
- Peu d'organismes voués à l'environnement sont présents sur le territoire. Malgré plusieurs enjeux importants, cette préoccupation ne semble pas être une priorité.
- La desserte du transport en commun, bien que présente, continue d'être une préoccupation majeure sur le territoire.
- La MRC a un indice de défavorisation très élevé.
- Le déplacement des personnes du nord de la région crée de la pression sur les services de santé du territoire.
- La MRC se démarque par le niveau de formation de ses jeunes et l'offre de formation sur son territoire, par rapport aux autres territoires de la région.
- Malgré la présence de programmes de formation de tous les niveaux, on note que le taux de diplomation aux niveaux secondaire et professionnel reste sous la moyenne lanauoise.
- Le secteur de l'économie sociale y est en croissance, et a besoin de soutien et de réseautage.
- Le territoire compte une concentration importante d'organismes communautaires, à vocation locale ou régionale, principalement dans la ville de Joliette.

## **Principaux freins au développement de la MRC de Joliette**

### Les freins liés aux différents secteurs

#### **SOCIO-DÉMOGRAPHIE**

- L'appauvrissement des familles, la pauvreté et la défavorisation des personnes.
- Le manque de services pour les personnes âgées.

#### **ÉCONOMIE**

- Le manque de relève dans les entreprises.

#### **ENVIRONNEMENT**

- Le manque de préoccupation pour la question environnementale.

#### **TRANSPORT**

- Le manque de desserte du transport en commun.

#### **TOURISME**

- Le manque de concertation en tourisme.



## ÉDUCATION

- Le manque d'options de formation professionnelle de niveau secondaire.
- Le haut taux de décrochage scolaire.
- La décroissance du nombre d'inscriptions dans les écoles.
- L'absence d'un campus universitaire sur le territoire.

### Les freins liés à la dynamique du milieu

- Le manque de dynamisme du développement économique, en particulier des industries.
- Le manque de concertation, en particulier au niveau municipal.

### Les freins liés aux politiques gouvernementales, tant locales que nationales

- La pauvreté et la défavorisation des ressources, particulièrement des organismes communautaires.
- Les difficultés d'accès à certains programmes gouvernementaux.

## **Principaux leviers au développement de la MRC de Joliette**

### Les leviers liés aux différents secteurs

#### TERRITOIRE

- La ville de Joliette est la capitale administrative de la région : présence de nombreuses directions régionales de ministères, de sièges sociaux, d'organismes communautaires à vocation régionale.

#### ÉCONOMIE SOCIALE

- Le dynamisme du secteur de l'économie sociale et la présence d'entreprises d'insertion.

#### ÉDUCATION

- La présence d'établissements de formation (activités de la commission scolaire, du cégep et de trois universités).

### Les leviers liés à la dynamique du milieu

- La tradition de concertation des organisations, entre autres, chez les organismes communautaires.
- L'essor d'une approche de développement global chez les intervenants.
- Le nombre d'organismes à vocation régionale.

---

*En résumé, du côté de la population, malgré une amélioration de la situation socio-économique générale, il subsiste encore des problématiques de défavorisation importantes dans les MRC de D'Autray et de Joliette, particulièrement en ce qui concerne le manque de formation. Quant aux entreprises, elles font face à des défis majeurs comme celui de la relève. Cependant, certains secteurs semblent porteurs de développement, entre autres, les secteurs agricole et touristique. La concertation des différents acteurs des territoires demeure un enjeu majeur si l'on veut agir efficacement pour améliorer la situation.*

---

## **Organisation**

Depuis 1987, la SADC de D'Autray-Joliette intervient en faveur du développement local. D'abord, sur le territoire de la MRC de D'Autray en tant que CADC. Puis, en 2000, s'ajoute à son mandat la MRC de Joliette où elle offrira les services de base, et plus particulièrement à Notre-Dame-de-Lourdes, où l'ensemble du Programme sera livré, à l'exception de la Stratégie Jeunesse.

La mission de l'organisme est de favoriser et soutenir le développement social et économique des MRC visées par la mise sur pied et la réalisation de projets améliorant l'emploi et la qualité de vie en offrant :

- Soutien aux projets de développement local.
- Aide technique et formation aux entrepreneurs.
- Outils de financement.

Ses principales forces :

- Une structure de conseil d'administration qui favorise le développement local et qui reflète la diversité de ses milieux de vie par la présence de 12 collèges électoraux sectoriels, une délégation municipale et une représentation du territoire de la MRC de Joliette.
- Le niveau de réussite de ses fonds d'investissement, tant pour l'utilisation que pour les résultats.
- La concertation avec le milieu, principalement municipal et communautaire.
- La productivité et la stabilité des professionnels en développement, leur présence sur le territoire, leur persévérance dans les projets et leur respect des projets des citoyens.
- L'approche transversale dans les dossiers.
- L'influence du Réseau des SADC et sa reconnaissance à DÉC.

Ses fragilités :

- Les ressources financières ne suivent pas nécessairement les besoins.
- L'entente avec DÉC pour l'intervention dans Joliette tarde à se signer. De plus, le support financier ne suffit pas à répondre aux possibilités d'intervention identifiées par les acteurs du territoire qui dépassent la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.
- L'intervention « à deux vitesses », différente pour chacun des territoires, fait en sorte qu'il y a moins d'imbrication de l'organisme avec le milieu dans Joliette. Le sentiment d'appartenance à D'Autray de la part des instances est plus grand.

## **Bilan**

Depuis quelques années, la SADC de D'Autray-Joliette appuie son intervention sur trois stratégies principales :

- L'aide au démarrage et à la gestion d'entreprises et d'organismes.

Cette aide prend la forme du support technique et de l'organisation de formation.

- Le soutien financier pour le démarrage, l'acquisition, la croissance ou la relance d'entreprises.

Ce soutien prend la forme de prêts, et cible, entre autres, les jeunes entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans (Stratégie Jeunesse), la commercialisation et l'exportation, les affaires électroniques et la recherche et le développement.

- Le support au développement local.

Ces interventions ont donné lieu à l'animation de démarches locales de développement, à l'élaboration de stratégies de développement sectoriel, à la mise en œuvre de divers projets et à l'apport d'une aide ponctuelle.

Animation de démarches locales de développement :

- Participation à la démarche de développement durable à Notre-Dame-de-Lourdes et dans les six autres municipalités rurales de la MRC de Joliette.
- Démarche d'animation stratégique à Lavaltrie, etc.

Élaboration de stratégies de développement sectoriel :

- Représentation à l'Association pour la gestion intégrée de la rivière (AGIR) Maskinongé.
- Participation aux travaux concernant le transport des personnes dans D'Autray.
- Appui à la réalisation d'un sondage sur le transport en commun dans le Grand Joliette.
- Leader de la démarche de Planification communautaire Jeunesse Lanaudière.
- Participation à la réalisation d'un portrait des entreprises d'économie sociale dans Lanaudière.
- Participation à la Table Jeunesse-éducation-main-d'œuvre (JEMO) de la MRC de D'Autray.
- Participation au Comité local de développement social de D'Autray.
- Participation au Comité local de développement social de Joliette, etc.

Mise en œuvre de projets :

- Lanaupôle Fibres.
- Centre d'interprétation à la Pépinière forestière de Berthier.
- Les Bayous.
- Sentier de ski de fond à Ste-Geneviève-de-Berthier.
- Circuit cyclable des îles de Berthier.
- Transfert des technologies d'apprentissage libres en milieu rural.
- Projet Pauvreté.
- Ancrage.
- Écho du passé, etc.

Interventions ponctuelles :

- Aide à la recherche de financement.
- Participation à la brochure « Prends ta place » visant à faire connaître les besoins en main-d'œuvre des entreprises du territoire, etc.

## PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2007-2010

### Vision de développement

Après avoir été saisie de l'état de situation sur les territoires concernés, la SADC a souhaité se doter d'une vision prospective, une projection dans le futur de ce qu'elle souhaite et imagine pour ses territoires dans cinq ou dix ans. Cette vision a été traduite dans la déclaration suivante :

#### « Vers le développement durable »

Nous, de la SADC de D'Autray Joliette, prétendons à un avenir vert pour nos territoires, centré sur la protection de l'environnement et un développement durable « qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins » (Source : Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland 1987).

Du fleuve à la montagne, de la ville à la campagne, nos territoires recèlent de nombreuses richesses naturelles que nous souhaitons protéger.

Nous désirons offrir aux résidents et villégiateurs, en particulier aux familles et aux personnes retraitées, un cadre de vie calme et paisible, sain et enrichissant, où ils trouveront une réponse « verte » à leurs besoins de services et de loisirs. La qualité des services disponibles, la disponibilité d'emplois qualifiants et la qualité de l'environnement feront de nos territoires des milieux où l'on veut demeurer. Une eau exempte de pollution, la présence d'un transport en commun efficace seront autant d'attraits pour rester dans D'Autray et Joliette.

Nous voulons soutenir sur nos territoires le développement d'entreprises qui permettront de préserver ce cadre de vie tout en apportant de l'emploi qualifiant, principalement pour nos jeunes. Les industries du secteur biotechnologique recevront une attention toute particulière. Le développement de parcs industriels « verts » est une avenue qui nous apparaît prometteuse.

Nous souhaitons accueillir des visiteurs attirés par les multiples attraits naturels, culturels et patrimoniaux de nos territoires en leur offrant des activités et une structure d'accueil soucieuses de préserver et de mettre en valeur la nature. La région fournira un laboratoire vivant permettant d'apprendre sur l'environnement et l'importance de la préservation, où l'apprentissage, l'intégration de nouvelles connaissances, l'univers du ludique et de l'utilitaire se rejoignent.

### Axes de développement

Étant donné sa mission qui consiste à favoriser et soutenir le développement social et économique par la mise sur pied et la réalisation de projets améliorant l'emploi et la qualité de vie, et dans le but de travailler à la réalisation de sa vision d'avenir, la SADC de D'Autray-Joliette axera son travail des trois prochaines années sur les priorités suivantes :

- Se doter d'une compréhension commune des valeurs et principes du « développement durable ».
- Favoriser et soutenir des projets de « développement durable » au sein des entreprises et de la collectivité.
- Informer et sensibiliser les décideurs, les entrepreneurs et les citoyens quant aux principes et valeurs du « développement durable ».

## TABLEAUX SYNTHÈSES DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE 2007-2010

Axes de développement	Objectifs	Pistes d'action	Responsable	Échéancier
Se doter d'une compréhension commune des valeurs et principes du « développement durable ».	Faire en sorte que le conseil d'administration et le personnel de la SADC partagent une définition commune des expressions « entreprise verte » et « projet de développement durable ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répertorier la documentation existante sur le sujet.</li> <li>▪ Prendre contact avec des expériences d'autres régions, entre autres, Nicolet-Bécancour.</li> <li>▪ Définir les expressions.</li> <li>▪ Adopter les définitions (par le conseil d'administration).</li> </ul>	L'agente de développement local de D'Autray et un comité de travail.	Mars 2008.
Favoriser et soutenir des projets de « développement durable » au sein d'entreprises et de la collectivité.	Faire en sorte que la SADC ait ajouté dans sa politique de financement, des préoccupations concernant les « entreprises vertes ».	Élaborer une grille d'appréciation permettant de statuer sur l'attribution de l'aide financière auprès des « entreprises vertes » qui se qualifient.	Les agents de développement économique et le CEI.	Juin 2008.
	Faire en sorte que la SADC ait facilité l'implantation d' « entreprises vertes » sur son territoire.	Supporter Lanaupôle Fibres afin qu'elle réponde à la définition « entreprise verte » de la SADC.	Le directeur général.	Août 2008.
		Valoriser nos préoccupations, nos valeurs et nos principes de « développement durable » lors des réunions avec les partenaires du milieu.	Tous.	Dès avril 2008.
	Faire en sorte que la SADC offre du soutien aux entreprises privées qui visent le « développement durable ».	Développer l'expertise de l'équipe d'agents sur le « développement durable ».	Les agents de développement.	Dès avril 2008.
		Développer l'expertise de l'équipe d'agents sur le secteur de l'agriculture « bio ».	Les agents de développement.	Dès avril 2008.
		Effectuer une veille d'information sur les mesures de soutien spécifiques au « développement durable ».	L'agente de développement local de Joliette.	Dès avril 2008.
	Faire en sorte que la SADC ait une approche de « développement durable » dans l'accompagnement de projets structurants.	Élaborer une grille simple et rapide permettant d'apporter la vision de la SADC dans les projets de développement.	L'agente de développement local de D'Autray.	Juin 2008.
		Effectuer une veille d'information quant aux projets de « développement durable » réalisés ailleurs et quant à leurs retombées positives pour la communauté (argumentaire).	L'agente de développement local de Joliette.	Dès avril 2008.
	Valoriser nos préoccupations, nos valeurs et nos principes de « développement durable » lors des réunions avec les partenaires du milieu.	Tous.	Dès avril 2008.	
Informers et sensibiliser les décideurs, les entrepreneurs et les citoyens quant aux principes et valeurs du « développement durable ».	Faire en sorte que la SADC ait débuté la promotion du « développement durable ».	Utiliser le site Internet à son plein potentiel. Utiliser les médias régionaux. Promouvoir les actions et de leurs retombées positives.	La secrétaire.	Dès avril 2008.

Résultats escomptés au 31 mars 2010	Atteinte des résultats au 31 mars 2010	Indicateurs de résultats
Au 31 mars 2010, le conseil d'administration et le personnel de la SADC partageront une définition commune des expressions « entreprise verte » et « projet de développement durable ».	Au 31 mars 2010, la SADC aura : -Un <b>répertoire</b> de la documentation existante sur les « entreprises vertes » et les « projets de développement durable ». -Des <b>contacts</b> établis avec d'autres régions, entre autres, Nicolet-Bécancour. -Une définition écrite des expressions « entreprise verte » et « projet de développement durable ». -Une <b>résolution</b> d'adoption des définitions de la part du conseil d'administration.	-Le dépôt du répertoire de la documentation existante. -Le nombre de contacts établis. -Le dépôt de la résolution du conseil d'administration.
Au 31 mars 2010, la SADC aura ajouté dans sa politique de financement, des préoccupations concernant les « entreprises vertes ».	Au 31 mars 2010, la SADC aura une <b>grille</b> d'appréciation permettant de statuer sur l'attribution de l'aide financière auprès des « entreprises vertes » qui se qualifient.	-Le dépôt de la grille d'appréciation des « entreprises vertes ».
Au 31 mars 2010, la SADC aura facilité l'implantation d' « entreprises vertes » sur son territoire.	Au 31 mars 2010, Lanaupôle Fibres répondra à la définition « entreprise verte » de la SADC selon le <b>résultat</b> de la grille d'appréciation. Au 31 mars 2010, la SADC aura fait part de ses préoccupations, valeurs et principes de « développement durable » lors de <b>réunions</b> avec les partenaires du milieu.	-Le dépôt du résultat de la grille d'appréciation. -Le nombre de réunions.
Au 31 mars 2010, la SADC aura offert du soutien aux entreprises privées qui visent le « développement durable ».	Au 31 mars 2010, la SADC aura développé l'expertise de l'équipe d'agents sur le « développement durable » en lui fournissant la <b>documentation</b> et/ou les <b>formations</b> sur le sujet. Au 31 mars 2010, la SADC aura développé l'expertise de l'équipe d'agents sur le secteur de l'agriculture « bio » en lui fournissant la <b>documentation</b> et/ou les <b>formations</b> sur le sujet. Au 31 mars 2010, la SADC aura un <b>répertoire</b> de mesures de soutien spécifiques au « développement durable », suite à une veille d'information.	-Le dépôt de la documentation sur le « développement durable ». -Le nombre de formations reçues par l'équipe d'agents sur le « développement durable ». -Le dépôt de la documentation sur l'agriculture « bio ». -Le nombre de formations reçues par l'équipe d'agents sur l'agriculture « bio ». -Le dépôt du répertoire de mesures de soutien.
Au 31 mars 2010, la SADC aura une approche de « développement durable » dans l'accompagnement de projets structurants.	Au 31 mars 2010, la SADC aura une <b>grille</b> simple et rapide permettant d'apporter la vision de la SADC dans les projets de développement. Au 31 mars 2010, la SADC aura un <b>répertoire</b> de projets de « développement durable » réalisés ailleurs dont les retombées sont positives. Au 31 mars 2010, la SADC aura fait part de ses préoccupations, valeurs et principes de « développement durable » lors de <b>réunions</b> avec les partenaires du milieu.	-Le dépôt de la grille d'appréciation des projets de « développement durable ». -Le dépôt du répertoire de projets de « développement durable ». -Le nombre de réunions.
Au 31 mars 2010, la SADC aura débuté la promotion du « développement durable ».	Au 31 mars 2010, la SADC aura fait des <b>parutions</b> de ses actions et de leurs retombées positives dans le cadre du « développement durable », sur son site Internet et dans les médias régionaux.	-Le nombre de parutions.